

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2010

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°914 SEANCE DU VENDREDI 26 MARS 2010

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

M. Ismaïla WANE, *l'un des secrétaires de séance*, procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Barth, Bel, Berthet, Blévin, Mme Boutin, MM. Delaporte, Deligné, Desjardins, Devys, Esnol, Fond, Fournier, Gourdon, Jouy, Lebrun, Lequiller, Mme Le Saint, MM. Level, Loison, Mmes Mary, Péricard, MM. Planchenault, Raynal, Ribault, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tasset, Tautou, Thibaut, Vandewalle, Vialay, Vignier, Vuilliet, Wane.

Excusés : M. Colin (pouvoir à M. Delaporte), M. Joly (pouvoir à M. Lebrun), M. Tétart (pouvoir à M. Schmitz).

M. LE PRESIDENT – Je souhaite la bienvenue au club citoyen Montaigne de Conflans-Sainte-Honorine. Ce groupe d'élèves de 4^{ème} et de 5^{ème} s'initie à la vie citoyenne en assistant à notre séance.

Contrats de prêts

M. LE PRESIDENT – Au titre des décisions que j'ai prises en application de la délégation que vous m'avez donnée par délibération du 3 juillet 2009, je vous indique que trois contrats de prêt sont actuellement en phase de mobilisation. Les fonds sont encaissés et remboursés en fonction des besoins de trésorerie. Actuellement, seul le contrat de la Société générale est utilisé, à hauteur de 50 millions d'euros. Il est possible de mobiliser ces fonds ainsi que le contrat du Crédit agricole jusqu'au 31 décembre 2011, et de mobiliser le contrat avec la Caisse d'épargne jusqu'au 31 décembre 2012.

L'Assemblée prend acte de cette communication.

Marchés à procédure adaptée

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L. 3221-11 du code général des collectivités territoriales, est mise à votre disposition la liste des marchés à procédure adaptée notifiés entre le 1^{er} février et le 23 mars 2010, conformément à la délégation que vous m'avez accordée. Cette liste sera annexée au compte-rendu analytique de la séance.

L'Assemblée prend acte de cette communication.

Adoption d'un compte-rendu analytique

Le compte rendu analytique de la séance du 19 février 2010 est adopté à l'unanimité.

Désignation des représentants au conseil d'administration de l'OPIEVOY

M. LE PRESIDENT – Le Directeur général de l'OPIEVOY nous a informés de la démission de M. Jean-Philippe Diehl, membre du comité exécutif de la Caisse d'épargne d'Ile-de-France qui siégeait au conseil d'administration de l'office en qualité de personnalité qualifiée. Pour pourvoir à son remplacement et représenter le Département dans ce conseil d'administration, la Caisse d'épargne nous propose la candidature de M. Didier Ferrand, directeur de la banque de développement régional à la Caisse d'épargne d'Ile-de-France, qui dispose de toutes les qualités requises pour exercer ce mandat.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT – D'autre part, en application du code de la construction, nous devons désigner pour nous représenter au conseil d'administration de l'OPIEVOY deux conseillers généraux et non plus trois comme nous l'avons fait par délibération du 25 septembre 2009, à savoir M. Raynal, M. Ribault et moi-même. Étant donné l'importance des enjeux liés au logement, le président du Conseil général se doit de siéger dans cette instance. Après discussion avec M. Ribault, en charge du logement, le second représentant serait M. Raynal. Si un troisième siège était disponible, M. Ribault l'occuperait.

Il en est ainsi décidé.

Budget primitif pour 2010

M. LE PRESIDENT – Suite au débat d'orientations budgétaires du mois dernier, je vous propose aujourd'hui le budget de l'exercice 2010, dans l'esprit que j'ai défini lors de mon discours de politique générale du 3 juillet dernier. Malgré la crise financière, économique et sociale, j'aspire à des Yvelines dynamiques et solidaires. Cette crise nous atteint de plein fouet ; en particulier le chômage s'est beaucoup accru, alors que nous étions le département le moins touché d'Ile-de-France. Cela nous impose de mettre l'accent sur la solidarité à l'égard des yvelinois qui font face à des difficultés professionnelles, de santé, de dépendance physique. Mais en même temps, nous voulons être dynamiques, pour nos territoires et nos communes, pour nos entreprises, pour le

développement de nos infrastructures notamment en ce qui concerne le logement et les transports, dynamiques pour notre patrimoine naturel – si riche, et auquel les habitants sont si attachés – et notre patrimoine culturel.

Le budget qui vous est soumis aujourd’hui permet à notre institution départementale, institution de proximité par excellence, de remplir pleinement cette double ambition de solidarité et de dynamisme dans l’exercice de ses deux grandes compétences, celles d’acteur social et d’aménageur du territoire.

J’ai aussi souhaité que deux principes soient systématiquement pris en compte dans nos politiques départementales, car ils constituent des enjeux de société. C’est en premier lieu de favoriser l’insertion professionnelle pour soutenir l’emploi. Cela nous conduit, par exemple, à imposer aux entreprises travaillant pour le Département de faire appel à des personnes bénéficiaires du RSA. C’est ensuite d’intégrer à ces politiques la dimension environnementale pour préserver notre cadre de vie. J’ai bien entendu le message des électeurs en ce qui concerne l’environnement. Cela aboutit notamment à la mise en place d’un dispositif départemental pour la réalisation de parcs relais, afin de favoriser le covoiturage et les transports en commun.

C’est dans ce cadre que j’ai demandé à tous les vice-présidents de travailler dans leur délégation respective, avec les services du Département. Je tiens à saluer le travail réalisé depuis sept mois et je les remercie tous pour s’être prêtés à cet exercice nouveau qui, encore une fois, n’était pas simple étant donné la conjoncture à laquelle nous devons faire face.

Je remercie tout particulièrement Maurice Solignac qui m’a assisté dans la fonction de vice-président délégué aux finances, qui vient d’être créée, avec les mêmes compétences qu’à la mairie de Saint-Germain-en-Laye ; Olivier Delaporte président de la commission des finances et les membres de la commission d’avoir étudié les orientations et choix budgétaires de manière constructive ; Pierre Lequiller, premier vice-président, pour son sens politique, ses conseils qui me sont toujours très précieux, et son engagement sans faille à mes côtés.

Enfin, je remercie chacun d’entre vous pour vos remarques, avis et suggestions. Vous le savez, je n’aime que le travail en équipe. Et c’est donc toute une équipe qui a porté ce budget. Mon rôle a été d’arbitrer, car la conjoncture a fait que ces choix ont parfois dû être des renoncements.

Dans les chiffres, ce budget 2010 traduit nos politiques publiques prioritaires qui sont l’action sociale et l’aménagement du territoire.

Les crédits de l’action sociale, en augmentation de 22 millions d’euros, représentent 483,2 millions d’euros soit plus de la moitié de nos dépenses de fonctionnement.

Dans ce cadre, j’ai souhaité mettre l’accent sur trois grandes politiques.

C’est d’abord accompagner et soutenir l’autonomie des personnes dépendantes, âgées ou handicapées. Entre 2008 et 2009, le nombre de bénéficiaires de l’allocation personnalisée d’autonomie est passé de 11.000 à 12.000 et les crédits sont portés de 56 millions d’euros à presque 61 millions d’euros en 2010. La prestation de compensation du handicap, versée à 1.440 bénéficiaires en 2009 contre 1.160 en 2008, augmente en 2010 de 10,9% avec un montant de 22,7 millions d’euros. Le nombre de personnes handicapées accueillies en établissement augmente de 2,2% en 2010, soit un budget de près de 105 millions d’euros.

Il s'agit ensuite de la politique en faveur des familles. Le Département mène une politique qui vise à permettre le maintien de l'enfant dans son milieu de vie habituel. Lorsque cela s'avère impossible, des établissements spécialisés prennent le relais. Les crédits prévus pour les placements de l'aide sociale à l'enfance augmentent ainsi de 2%. Certaines structures comme les foyers Carpentier et Porchefontaine, qui bénéficient du dévouement de Mme Le Saint, sont fortement aidées par le Département. Par ailleurs, je rappelle la poursuite de deux dispositifs innovants, l'aide au permis de conduire et la bourse au mérite.

Il s'agit en troisième lieu d'une politique forte d'insertion et de solidarité professionnelle. Il y a à ce jour dans les Yvelines 17.390 bénéficiaires du RSA socle et 4500 bénéficiaires du RSA activité. Les crédits consacrés à ce revenu de solidarité, qui constituent une dépense obligatoire, ont été établis à 80 millions d'euros contre 63 millions d'euros en 2009, soit une augmentation de 27%, directement liée aux effets de la crise économique sur l'emploi.

Pour financer cette politique sociale je souhaite faire appel à la solidarité yvelinoise par une hausse de la fiscalité. Pour 2010, suite à la suppression de la taxe professionnelle – ce qui explique le retard avec lequel nous présentons le budget primitif – nous ne sommes plus maîtres que de trois taxes, et c'est la dernière année pour laquelle nous avons une compensation pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti. Sur ces trois taxes, l'augmentation proposée est de 14,80 %, ce qui porterait leur taux moyen pondéré de 4,72 % à 5,41 %. Cela n'empêche pas les Yvelines de rester le département qui a la fiscalité la plus faible en Ile-de-France et parmi tous les départements de plus d'un million d'habitants. Nous attendons de cet effort de solidarité des rentrées de 32 millions qui couvriront la hausse des dépenses sociales obligatoires.

La deuxième grande compétence du Conseil général est l'aménagement du territoire. Comme l'ont toujours fait nos prédécesseurs, je veux soutenir l'activité économique yvelinoise pour renforcer son attractivité à travers six grandes politiques.

La première est une politique d'aide à l'équipement des communes. C'est celle qui me tient le plus à cœur. En période difficile, les communes ont plus que jamais besoin de l'aide du Conseil général. Elle s'élève à 87 millions d'euros, soit une légère augmentation par rapport à l'année dernière alors que la plupart des départements ont diminué fortement ce poste. Rappelons que, de 2004 à 2006, le montant annuel moyen était de 41 millions d'euros. Cet effort d'investissement sans précédent de 87 millions d'euros témoigne du partenariat privilégié qui existe entre le Département et les communes yvelinoises. Ainsi les contrats départementaux, ruraux et triennaux sont inchangés. De plus, les crédits nécessaires à leur mise en œuvre pourront être ajustés, afin de répondre aux besoins pour 2010.

La deuxième est une politique de solidarité territoriale maintenue à un haut niveau avec en particulier les Grands Projets de Ville qui augmentent de 2,7 à 4,7 millions d'euros. Trappes et Chanteloup-les-Vignes entrent dans la seconde phase de contractualisation. J'ai rendu visite à leurs maires dès mon élection pour leur témoigner mon soutien. Les contrats de développement équilibré des Yvelines pour soutenir le développement économique enregistrent une progression de 50%, passant de un million d'euros à 1,5 million d'euros, notamment en faveur des opérations d'intérêt national de Seine-Aval et de Versailles-Saclay.

La troisième est une politique volontariste du logement. En tant que vice-président, j'ai assumé la charge de cette politique, lancée par Franck Borotra et développée par Pierre Bédier avec les CDOR. En trois ans, 68 contrats ont été conclus et l'objectif de 6.000 logements par an sera atteint. Ce dispositif innovant et que l'on nous envie, notamment en Ile-de-France, se poursuit et les crédits de 13,3 millions d'euros permettront de financer une dizaine de nouveaux contrats.

La quatrième politique concerne les déplacements, transports et routes. En raison du retard dont souffre notre département, il est important que tous ces projets soient réalisés. Nous consentons l'effort nécessaire pour cela, avec les grands projets du tramway, d'Eole, de la tangentielle, les innovations comme le Transport à la demande et les parcs de relais et bien sûr l'entretien des routes. Les moyens consacrés au réseau routier départemental augmentent de 1,4%, alors que dans ce domaine, bien d'autres conseils généraux font des économies. Les crédits du plan de modernisation et d'équipement des routes départementales, à 40,7 millions d'euros, sont en hausse de 2,2%. Les acquisitions foncières resteront soutenues, notamment pour les opérations sur la RD 30 à Plaisir, la voie nouvelle à Sartrouville et Montesson, la déviation de la RD 983 à Richebourg, et celle de la RD 307 à Saint-Nom-la-Bretèche. La politique ciblée en matière de sécurité routière est poursuivie, avec 3 millions d'euros. Enfin, une aide exceptionnelle de 2 millions d'euros a été attribuée pour la réfection des voiries communales, particulièrement endommagées par les intempéries de l'hiver dernier.

Nous consacrerons 3,1 millions à l'aménagement des voies de circulation douce qui se poursuit sous la houlette de M. Tétart, pour réaliser 15 Km de pistes cyclables.

Le soutien aux transports en commun reste une priorité fondamentale. De nouvelles liaisons ferrées sont prévues avec le tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay, Eole, la Tangentielle Ouest, ainsi que le développement de l'offre de Transport à la demande et l'aide aux transports scolaires dont les crédits vont augmenter de 4,4%.

Notre cinquième politique vise le développement économique pour conforter l'attractivité du département. Dans ce domaine, les crédits progressent de 75,4%. Plusieurs projets emblématiques sont prévus : le réseau très haut débit qui est actuellement de 210 Km sera complété, pour un coût de 10,7 millions d'euros en 2010, notamment pour relier les entreprises au cœur des zones d'activité. Nous réfléchissons déjà à un troisième schéma pour la fibre optique, plus tourné vers le milieu rural.

Près de 10 millions d'euros sont consacrés à la Vallée de l'automobile et de la mobilité durable avec l'appel à projets du véhicule urbain, le soutien à la Recherche & Développement des PME et PMI de la filière automobile et le renforcement de l'accessibilité des sites, grâce notamment au Pont d'Achères si l'Etat ne trouve pas le financement nécessaire pour boucler la Francilienne.

Nous encourageons les pôles de compétitivité et les pépinières d'entreprises avec une hausse de 28% des crédits pour les projets structurants d'implantation économique.

Je tiens à souligner le maintien des dispositifs en faveur du monde agricole, secteur d'importance pour le département, notamment en augmentant de 20 % les aides à l'agriculture spécialisées.

Enfin, notre sixième politique est celle en faveur de la formation. Les constructions et restructurations lourdes de collèges se poursuivent. Le Département s'est fortement engagé à côté de l'Etat et de la Région, pour le développement de l'enseignement supérieur : Les sites universitaires se développent et se modernisent, ce qui n'aurait pas été possible sans notre intervention avec, par exemple, la construction de la faculté de médecine à Montigny-le-Bretonneux financée à hauteur de 2,4 millions d'euros par le Conseil général.

Cette importante politique d'investissements témoigne du choix de notre Assemblée de ne pas subir les effets de la crise, mais au contraire de se donner les moyens d'agir et de soutenir le dynamisme économique et donc l'emploi. Ce sera le premier de nos soucis en 2010, et encore en 2011.

Je tiens à souligner l'effort considérable réalisé par les directions pour faire des économies de fonctionnement. En période de difficulté, le Département se devait de diminuer son train de vie, même s'il n'avait rien d'excessif. C'est, plus globalement, un ralentissement de nos dépenses de fonctionnement par une plus grande maîtrise de nos dépenses. Vous le voyez, notre institution agit au service des yvelinois par des politiques publiques volontaristes autour de projets concrets et visibles pour améliorer les conditions de vie et le cadre de vie de nos concitoyens. C'est ce que j'appelle des Yvelines solidaires et dynamiques. C'est dans ce sens que je continuerai d'agir et vous pouvez compter sur mon engagement constant au service de tous les yvelinois. (*Applaudissements*)

Je donne la parole au rapporteur et au président de la Commission des Finances avant d'ouvrir le débat.

M. SOLIGNAC, vice-président délégué aux Finances, *rapporteur* – La crise financière, suivie de la crise immobilière et de la crise économique et sociale, nous ont frappés de plein fouet et le budget 2010 qui vous est présenté doit donc s'adapter aux circonstances et à leurs effets collatéraux.

Sur le plan budgétaire, notre Département est certainement plus concerné que les autres : d'un côté, l'accroissement des dépenses obligatoires liées à la solidarité y est plus fort ; de l'autre, la part de recettes générées par les droits de mutation y est plus forte également alors que ceux-ci n'atteindront plus les sommets des années précédentes. De ce fait, nous ne devons pas être passifs, mais au contraire proactifs, et résister au cours des événements.

Lors du dernier débat d'orientation budgétaire vous avez, Monsieur le Président, défendu la vision d'un Département acteur social et aménageur du territoire. Aujourd'hui, nous présentons un budget équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 1 467 050 585 euros, somme considérable incluant les écritures d'ordre essentiellement liées aux transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

Hors écriture d'ordre, le budget de fonctionnement s'établit à 829 435 649 euros et à 352 779 535 euros pour les seules dépenses réelles d'investissement. Dans ces dernières, il faut noter en particulier les 189,6 millions d'euros consacrés aux subventions, contre une réalisation pour 2009 de 151 millions d'euros environ et les 160,9 millions d'euros affectés aux équipements départementaux contre une réalisation en 2009 de 116 millions d'euros.

Votre présentation, Monsieur le Président, montre bien que ce budget est respectueux de vos engagements. Sans les reprendre tous, je tiens à souligner l'important effort budgétaire en faveur des plus fragiles de nos concitoyens. Cet effort de solidarité, primordial pour notre société, mérite la mobilisation de la collectivité yvelinoise et donc de la fiscalité redistributive.

Cet effort de solidarité bénéficiera aussi aux différents territoires : l'aide du Conseil général en faveur de nos communes sera en augmentation par rapport à l'année précédente. Ce niveau d'investissement très élevé témoigne du partenariat privilégié qui unit le Département et les communes yvelinoises.

L'aménagement du territoire est largement conforté et les crédits consacrés au développement économique traduisent notre volonté politique. Le réseau départemental de fibre optique sera complété pour un coût de 11 millions d'euros. La même somme sera consacrée à la vallée de l'automobile et de la mobilité durable. Je pense en particulier à l'appel à projets du véhicule urbain électrique ainsi qu'aux études pour la construction du pont d'Achères auquel je suis particulièrement attaché.

Les moyens consacrés au réseau routier départemental s'accroissent eux aussi et seront en particulier consacrés à des travaux structurants. L'opération de la RD 30, la voie nouvelle à Sartrouville et à Montesson, la déviation de Richebourg, celle de Saint-Nom-la-Bretèche illustrent votre politique volontariste et ambitieuse pour notre département.

Mais comment concilier ce qui pourrait paraître inconciliable ? Comment faire en sorte que l'effet ciseaux venant de l'augmentation des dépenses et de la réduction des recettes ne nous conduise pas à une impasse ? Bref, quelles sont les règles qui ont prévalu pour cet exercice budgétaire ?

D'abord, si la présentation budgétaire 2010 est faite avec trois mois de retard sur les autres années, ce temps n'a pas été inutile. Il nous a permis de mieux appréhender les évolutions de la réforme fiscale telles que nous en avons eu connaissance en fin d'année 2009. Surtout, ce fut un temps nécessaire d'adaptation et de modernisation dans l'approche budgétaire.

Vous avez souhaité, Monsieur le Président, que nous prenions le temps de la réflexion et le temps du dialogue avant d'arbitrer ce budget réaliste dans la plus grande transparence. Cette double exigence de réalisme et de transparence a été atteinte, soyez-en assurés.

La transparence se retrouve dans la qualité documentaire du rapport de plus de 200 pages qui nous a été adressé. Jamais nous n'avons eu un tel niveau de précision et de détail et je rends hommage à tous nos collaborateurs qui ont mis à notre disposition des documents d'une telle qualité. Ensuite, ce budget n'a pu être établi qu'en raison de la mobilisation de tous, dans la recherche des économies budgétaires et pour adapter, au plus juste, la demande à la stricte nécessité.

Partant du principe simple que l'on ne peut dépenser que ce que l'on a, il a fallu ajuster les dépenses à la réalité économique. La lecture de la réalisation budgétaire de l'année précédente nous a, toutefois, fourni des informations supplémentaires.

Nous continuerons donc à avoir un faible niveau de dépenses de fonctionnement par habitant quand bien même nous avons déjà le plus faible niveau des départements de plus de un million d'habitants. En effet, nous sommes aussi persuadés que la dépense publique doit avoir ses limites.

Je tiens à saluer les efforts de tous nos partenaires et de tous ceux que nous aidons par nos subventions. Je pense en particulier au SDIS des Yvelines, qui a compris que l'effort de notre département devait être équitablement partagé. Qu'il sache cependant que cet objectif devra être poursuivi. (*Sourires*)

Je signale aussi l'effort que votre cabinet a consenti de manière importante et exemplaire, avec des frais de réception en baisse de 37%.

La progression de la masse salariale sera limitée, car la priorité sera donnée aux redéploiements en interne afin de répondre aux besoins de l'action départementale. L'efficacité de nos services sera recherchée en développant l'usage des nouvelles technologies de communication. L'évaluation de nos actions doit permettre d'accroître notre productivité. Une réflexion sur la mutualisation de nos fonctions support sera engagée. Nous ne nous permettrons pas, comme 62 départements l'ont fait l'année dernière, d'accroître nos effectifs, hors transferts liés à la décentralisation.

L'ajustement des dépenses à la réalité financière peut se traduire par une baisse de crédits inscrits, mais elle n'est en aucun cas un arbitrage « à la hache ». Pour chaque chapitre, pour chaque ligne, il nous faut revoir l'efficacité de nos politiques et donc de notre argent.

Le but recherché n'est pas de « serrer les boulons », mais de moderniser et d'optimiser nos objectifs. Ce sera le cas tout à l'heure, lorsque nous examinerons une délibération en ce sens.

Il nous faut aussi parler de la fiscalité car il n'y a pas de sujet tabou. Nous avons pu financer le budget 2009 grâce à nos réserves avant de solliciter le contribuable. Mais elles sont quasiment épuisées et le solde doit être consacré à faire face aux aléas du secteur social. L'augmentation d'impôt envisagée permettra de financer l'accroissement des dépenses sociales et des diverses allocations. Par cette démarche, la fiscalité conforte nos obligations de redistribution.

En 2010, la taxe professionnelle est supprimée et remplacée par une compensation relais. Il ne nous reste donc plus que trois taxes dont nous avons la maîtrise, c'est ce que l'on appelle les « taxes ménages ». En 2011, la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti seront transférées au bloc communal et intercommunal et seront remplacées dans nos ressources par un nouveau panier de recettes fiscales. L'année 2010 est donc la dernière année de prise en compte de nos droits de compensation sur ces deux taxes. La hausse des taxes ménages nous amènera à un taux moyen pondéré de 5,41%.

Conformément à notre engagement, nous resterons le département le moins fiscalisé de la région Ile-de-France et de tous les départements de plus d'un million d'habitants en comparaison avec leurs taux de l'année précédente, c'est-à-dire avant les hausses éventuelles de cette année. Nous sommes suivis de peu par les Hauts-de-Seine, mais la moyenne française se situe presque au double de notre taux. La hausse réelle de la fiscalité doit donc être nuancée, en raison du bas niveau des taux pratiqués. Nous n'oublions pas que toute hausse, si faible soit-elle, est difficile à supporter pour les plus fragiles mais des exonérations existent, et qu'elles concernent environ 10% de la population dans des communes défavorisées comme Les Mureaux, Trappes, Mantes, Chanteloup ou La Verrière.

Le recours à l'emprunt ne doit pas être non plus un tabou. Nous avons choisi à bon escient depuis de nombreuses années de réduire la dette en période d'euphorie budgétaire, et nous sommes aujourd'hui le seul département à avoir une dette quasi nulle. Il nous faudra environ 200 millions d'euros pour financer nos investissements. Ce montant sera ajusté en fin d'année en fonction du taux de réalisation et des variations sur les droits de mutation ; un montant voisin de 150 millions d'euros serait donc plus vraisemblable. C'est raisonnable, mais il nous faudra aussi veiller dans le futur à maintenir un niveau d'emprunt compatible avec notre autofinancement.

En conclusion, Monsieur le Président, comme nous l'indiquions au cours du débat d'orientations budgétaires, le budget que vous nous proposez répond bien à votre souhait clairement énoncé que chaque euro dépensé soit un euro utile.

M. DELAPORTE – Permettez-moi d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, pour la qualité des informations fournies et pour l'effort de transparence du document de synthèse du budget primitif pour 2010. Il présente de façon claire et détaillée les principales politiques du Département, tant en fonctionnement qu'en investissement. J'exprime mes remerciements pour l'excellent travail, précis et synthétique, réalisé sous votre responsabilité par la direction des finances et par l'ensemble des services, sous la direction de M. le Directeur général.

Ce budget s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires présentées le 19 février dernier, dont notre assemblée a pris acte. Dans ce budget, vous nous proposez de moderniser les politiques publiques, et de renforcer leur efficacité et leur lisibilité. Vous accordez la priorité à la solidarité, au dynamisme territorial et à la proximité.

Tout en assumant pleinement sa mission de solidarité, ce projet de budget met l'accent sur la maîtrise des dépenses ; il privilégie le maintien d'une fiscalité attractive et favorise l'investissement, condition de la croissance et de l'emploi. En section de fonctionnement, les dépenses établies à 830 millions d'euros contre 809 millions d'euros en 2009, progressent modérément, de 2,5% alors que cette augmentation se situait plutôt entre 7 et 8% par an au cours des dernières années.

Comme conséquence de la maîtrise des dépenses, les crédits de fonctionnement ne progressent que de 20 millions d'euros, d'un budget primitif à l'autre, et de 30 millions d'euros par rapport aux dépenses exécutées en 2009, alors que l'augmentation annuelle antérieure atteignait 50 millions d'euros.

Cette augmentation des dépenses de fonctionnement résulte pour l'essentiel de la croissance des dépenses obligatoires d'action sociale qui représentent, si on tient compte des dépenses de personnel connexes, plus des deux tiers des dépenses de fonctionnement, 67% précisément. En revanche, les dépenses de moyens généraux et de personnel sont globalement stables ou en faible progression.

Hors charges de personnel, l'action sociale représente 56,1% des dépenses contre 54,3% en 2009, soit une progression de 5,8%. Ainsi entre 2009 et 2010, le total des crédits d'action sociale et médico-sociale augmente de plus de 25,1 millions d'euros. Ces dépenses supplémentaires de fonctionnement répondent à la vocation première de notre institution : la solidarité avec les personnes et les familles les plus fragiles ou en difficulté. Elles sont composées des allocations versées au titre du RMI-RSA, de l'APA, de la prestation de compensation du handicap, de l'aide sociale à l'enfance. Mais il faut aussi y intégrer le coût des dispositifs d'accompagnement et d'aide à l'insertion.

Effet de la crise économique et de ses conséquences sociales, le nombre des bénéficiaires du RMI-RSA a beaucoup progressé et continue d'augmenter. Pour 2010, le projet de budget retient une hypothèse de progression du nombre des allocataires de 5%, après une augmentation de 7% en 2009. Le nombre total des allocataires du RMI-RSA est ainsi passé de 14 400 fin 2008 à 17 800 fin 2009, et devrait s'élever à 18 900 fin 2010, en augmentation de plus de 4%.

La progression des dépenses sociales découle aussi des mesures d'accompagnement social personnalisé des bénéficiaires du RMI-RSA dans le cadre du programme départemental d'insertion,

et des mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale en application de la loi relative à la protection de l'enfance.

Elle résulte aussi des évolutions démographiques structurelles, comme le vieillissement. Le nombre d'habitants des Yvelines de plus de 75 ans progresse en effet annuellement de 6 à 8 %. Et sur les deux dernières années, le nombre des bénéficiaires de l'APA a progressé de 16%, et celui de la PCH de 32%. Ainsi entre 2008 et 2009, le nombre des bénéficiaires de l'APA est passé de 11 000 à 12 000, soit plus de 9 %. Face à ces évolutions, le département met en œuvre une politique d'action sociale et médico-sociale volontariste et innovante en faveur des personnes âgées et handicapées. C'est une bonne politique.

Les recettes réelles de fonctionnement, celles-ci s'établissent à 924,6 millions d'euros, contre 852 millions d'euros en 2009, soit une augmentation de 8,5%. Pour ce qui est impôts directs, le Département percevra en 2010 le produit des taxes directes, taxe d'habitation et taxes foncières, ainsi que les allocations compensatrices des exonérations de fiscalité locale. Les autres « impôts et taxes », dont la taxe sur les droits de mutation, devraient progresser de façon plus dynamique, alors que l'évolution de la DGF sera modeste.

Le budget 2010 repose cependant sur une option de revalorisation des taux de fiscalité, qui n'ont pas évolué depuis sept années, et qui resteront à un niveau très attractif en comparaison des autres départements d'Ile-de-France et des départements de plus d'un million d'habitants. L'augmentation des recettes qui en résultera, pour 32 millions d'euros, permettra de rétablir le niveau d'autofinancement à un niveau adapté. S'agissant de la section d'investissement, les dépenses, de 352,8 millions d'euros, soit 30% du montant total du budget primitif 2010, sont à un niveau élevé par rapport aux années antérieures. Ce budget d'investissement traduit votre volonté de favoriser l'attractivité des territoires, en renforçant les infrastructures routières et les transports en commun, en soutenant l'offre de logements, en améliorant les équipements scolaires, et en aidant les communes et les intercommunalités.

Vous proposez des augmentations de crédits dans plusieurs secteurs prioritaires : 19 millions d'euros supplémentaires pour le développement économique, avec les aides économiques attribuées dans le cadre du plan d'appui à la filière automobile, les aides aux projets structurants et l'extension du réseau haut débit en phase II ; 7,5 millions d'euros pour les réseaux et les infrastructures ; une progression importante des crédits en faveur du second degré et de l'enseignement supérieur ; ainsi qu'une progression des crédits destinés à la politique de la culture, de la jeunesse et des sports.

Pour financer ces dépenses d'investissement, il convient de faire appel, d'une part à l'autofinancement, pour un montant de 95,1 millions d'euros, dont 70 millions d'euros provenant des dotations aux amortissements et 25 millions d'euros du prélèvement sur la section de fonctionnement, et d'autre part à l'emprunt pour un montant de 200 millions d'euros, qui n'est pas contraire à l'orthodoxie dès lors qu'il sert à financer des dépenses d'avenir.

Voici brièvement rappelées les principales options budgétaires que vous nous proposez, Monsieur le Président. Elles répondent aux missions de notre institution : solidarité envers nos concitoyens et soutien aux communes et aux intercommunalités, et elles favorisent l'attractivité territoriale par la poursuite d'un vigoureux effort d'investissement direct.

Avec la commission des Finances, je vous exprime, Monsieur le Président, ma pleine approbation de ces orientations, et vous renouvelle mes remerciements pour la qualité de ce budget.

M. SAINT-AMAUX – Chers collègues, je ne partage pas l'optimisme de vos propos. Nous entrons dans le vif du sujet avec ce projet de budget primitif. Comme je vous l'avais déjà indiqué lors des débats d'orientation budgétaire, notre budget est impacté à la baisse. Le document très bien fait qu'on nous a remis le confirme. Cette baisse n'est pas due seulement à la crise, qu'on mentionne beaucoup, mais aussi aux décisions gouvernementales appuyées par les députés et sénateurs de la majorité.

Il y a d'abord, les transferts de compétences. Il ne sont que « partiellement compensés » nous dit-on dans le document, en omettant d'indiquer « par l'Etat » . Il y a aussi la suppression de la taxe professionnelle. Certes, elle est remplacée, pour cette année, par une compensation-relais. Mais celle-ci n'incorpore pas le dynamisme de la taxe professionnelle qui, dans sa forme habituelle, aurait eu un produit supérieur d'environ 7%.

Au total, les recettes de fonctionnement baissent de 72,51 millions d'euros, soit moins 7,8% par rapport à 2009. À partir du constat des conséquences des décisions gouvernementales, vous nous proposez d'équilibrer le budget, ce qui est obligatoire, en faisant pression toujours sur les mêmes catégories : en augmentant très fortement les impôts des ménages de 14,8% ; en faisant pression sur la masse salariale de manière considérable, même si l'on enrobe cela sous les termes de redéploiement et autres ; et finalement, au détriment des communes, si l'on veut bien voir les choses dans le détail.

J'en prends quelques exemples.

Vous prévoyez pour les frais de personnel – ce terme de « frais » ne me plaît guère : il faut bien que les gens travaillent et fassent tourner la maison – une progression de 0,7%, soit 800 000 euros, ce qui est impossible à tenir : la hausse annoncée par le Gouvernement est à elle seule de 0,8 %, soit plus. Si l'on y additionne les augmentations au titre du Glissement Vieillesse Technicité, à effectif constant, c'est au minimum 2 à 2,5% qu'il faut prévoir pour l'augmentation de la masse salariale, sans faire de folie. Il faut que l'on nous dise franchement si l'on prévoit de ne pas remplacer les départs à la retraite ou les départs volontaires, et si, à la fin de l'année, il y aura autant de personnel qu'au début.

La troisième série d'économies, malgré vos déclarations, porte sur les communes. Je ne prendrai qu'un seul exemple pour illustrer mon propos : les contrats eau. Vous baissez les bases des subventions de 40 millions à 15 millions d'euros. Cela peut s'expliquer car la rénovation des stations d'épuration les plus importantes est faite, et il reste donc les plus petites, de 10 000 à 50 000 équivalents habitants, à remettre aux normes. La mise aux normes européennes, obligatoire, sauf à voir la France condamnée à payer une amende, est donc moins coûteuse.

Mais vous y avez ajouté le paiement de la subvention en 5 ans. Ce sont donc les communes ou groupements qui vont assurer la trésorerie par un emprunt qui sera répercuté sur le prix de l'eau, donc sur l'utilisateur. C'est inadmissible car les communes n'ont pas le choix, elles sont contraintes d'effectuer ces travaux sans délais. D'ailleurs, nous sommes déjà en retard.

Vous faites également des économies au détriment des familles en réduisant les aides aux centres de loisirs, en supprimant cette année, bien que l'on annonce plus de 9% du prix du gaz, l'allocation énergie aux plus pauvres, à ceux notamment qui ne peuvent plus payer à cause du chômage, des bas salaires ou des petites retraites. Cela n'a pas la même incidence dans une

commune comme la mienne où le salaire moyen annuel est de 16 000 euros et dans telle autre où il est de 36 000 euros. Il y a évidemment plus de demandes chez nous.

À partir de ce constat, je vous fais quelques propositions :

La première est de ne pas augmenter autant les impôts. Qu'il y ait des augmentations, oui, mais passer de 0 % à 14,58 % d'un coup me semble injuste. Vous faites passer l'autofinancement de 42,8 millions d'euros à 95,1 millions d'euros, comme je l'ai expliqué, par la pression sur la masse salariale et par l'augmentation des impôts évaluée à 32 millions d'euros.

Dans le même temps, vous imputez 121,2 millions d'euros pour les travaux, bien que vous indiquiez qu'en 2009, vous n'avez pu réaliser que 102 millions d'euros. Il faut y ajouter que nous sommes le 26 mars, ce qui induit une perte de temps de deux à trois mois par rapport au budget 2009. Ce n'est pas un reproche ; c'est un constat. Il est donc mécaniquement irréalisable de dépenser les crédits inscrits. Si vous faites les appels d'offres lundi, le résultat dans 53 jours, les réponses aux entreprises 10 jours avec ordre prévisible, préparation pour les gros chantiers deux mois... les travaux commenceront au mieux en septembre, octobre. Nous n'avons donc pas besoin de 121,2 millions d'euros qui ne seront pas dépensés mais au plus 90 millions d'euros.

En réalité, nous allons prélever des sommes dans les poches des yvelinois dont nous n'avons pas besoin dans ce budget. C'est pour ces raisons que je ne suis pas d'accord pour une augmentation de 14,58% des impôts départementaux. Je demande également que l'on rétablisse les allocations pour toutes les communes dont les populations ont un salaire annuel moyen inférieur à 20 000 euros.

Je souhaite, pour les contrats eau, que l'on verse la subvention au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Pour le CDOR, qu'on différencie les aides, soit 10 000 euros pour les logements sociaux, 8000 euros pour l'accession sociale, 1000 pour l'accession privée. On me parle de parcours résidentiel. Mais sauf si l'on vient d'une famille aisée, on n'achète pas un pavillon à 25 ans. C'est plus tard que l'on sort du logement social pour passer à l'accession privée. Pour les petites communes rurales, que l'on simplifie les procédures avec par exemple le contrat triennal effectué en 2 ans – j'y reviendrai dans un courrier – ou la réparation des dégâts causés par l'hiver. Il y a, vous le voyez, d'autres solutions.

Ce que je vous propose en conclusion, c'est d'avoir un budget qui tienne compte des réalités, qui réduise les inégalités, en fait, qui ne fasse pas payer ceux qui n'y sont pour rien dans les décisions gouvernementales.

M. ESNOL – Très bien !

M. VANDEWALLE - Je salue à mon tour la qualité du travail considérable effectué sur le budget et les documents fournis. S'agissant des grands équilibres, je réclamaïis l'an dernier la maîtrise des dépenses de fonctionnement. J'apprécie de voir qu'elle est réalisée : limiter l'augmentation à 2,2 % est une performance remarquable puisqu'il a fallu en même temps faire face à l'augmentation considérable et mécanique des dépenses d'action sociale.

Dans le même temps, l'investissement est très élevé. Mais, et cela nuance fortement ce que vient de dire M. Saint-Amaux, c'est au prix du recours à l'emprunt, à hauteur de 200 millions d'euros. Donc, si l'on fait moins de travaux, on empruntera moins. Mais il ne s'agit pas d'argent qui resterait dans les caisses du Département, et surtout pas pour le consacrer à des dépenses de

fonctionnement. L'essentiel du produit de la hausse des impôts est en fait absorbé par les dépenses sociales.

De manière plus ponctuelle, je salue l'inscription du château de la Madeleine au programme 2010. J'espère que l'on pourra enfin achever la restauration commencée au début des années 1990. Ce château est propriété du Conseil général et accueille plus de 40 000 visiteurs par an. S'agissant du développement du site universitaire de Vélizy, aucun crédit n'est inscrit, mais j'espère que l'on pourra trouver une solution partielle à partir de l'an prochain.

D'autre part, ce qu'on appelle encore vélodrome pourra peut-être évoluer en grand centre de congrès. Si c'est le cas, peut-être faudra-t-il faire un effort supplémentaire car c'est un élément d'attractivité du territoire.

Enfin, je veux dire très franchement, car il y a de nombreuses années que cet aspect me dérange, mon sentiment profond sur la coopération décentralisée. Elle m'inspire de très fortes réserves, pour plusieurs raisons. Les crédits augmentent de 24,9 %. Ce sont 200 000 euros, dira-t-on, ce n'est pas considérable. Mais à mes yeux, c'est très inopportun au moment où l'on fait pression sur les crédits pour les collèges, déjà très serrés. Mieux vaudrait privilégier les collèges. Par ailleurs, je doute vraiment de l'efficacité de ces dépenses pour des Etats qui dépensent des sommes considérables en armement et en dépenses somptuaires. On ressent un certain agacement devant tant de bonne volonté, car les dirigeants de ces pays devraient peut-être commencer par manifester la leur.

Bien entendu, je voterai ce budget qui dans un contexte difficile est un exercice très réussi.

M. BARTH – Je remercie à mon tour tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration de ces documents budgétaires clairs et exhaustifs.

Lors du débat d'orientations budgétaires d'octobre 2008, nous attirions l'attention de notre assemblée sur les risques de dérapage à venir pour nos finances départementales. Il était, selon nous, prévisible que la situation économique et, par conséquent, celle de l'emploi se dégraderait avec pour conséquence une très forte augmentation des dépenses à caractère social. Cela s'est vérifié depuis.

Ainsi avait-on fait l'impasse sur le financement du RSA dans la mesure où, en application de la parole officielle et d'un optimisme de commande, la majorité tablait sur une évolution positive de la situation économique. À l'époque, nous jugions ce raisonnement pour le moins prématuré ; la suite nous a malheureusement donné raison.

De ce fait, pour boucler l'exercice 2009, il a fallu non seulement mobiliser le fond de réserve, dont M. Solignac a dit qu'il ne restait pas grand chose, mais encore faire appel à l'emprunt en fin d'année, tout en ayant bénéficié, en plus du remboursement normal du FCTVA, du versement anticipé de ce même FCTVA dû au titre de l'exercice précédent dans le cadre du plan de relance.

Vous voici donc, sous la pression des événements, dans l'obligation, bon gré mal gré, de remettre en cause votre dogme fiscal : «zéro emprunt-taux de fiscalité inchangés ». Ces taux ont été maintenus depuis sept ans au niveau le plus bas de tous les départements d'Ile-de-France, ce qui, à partir de 2011, aura des conséquences négatives pour le calcul des dotations qui nous seront attribuées en remplacement de la taxe professionnelle. Cet effet-là ne pouvait évidemment être anticipé, tant il est vrai que l'on n'imaginait pas qu'après tant d'années de décentralisation, dans un consensus général, l'on en reviendrait à remettre en cause la libre administration des collectivités

locales, un des fondements de la démocratie, en privant celles-ci de la libre détermination de la majeure partie de leurs recettes.

Ce qu'il faut bien identifier comme une volonté de recentralisation aura des effets négatifs sur la dynamique des départements et des régions et donc sur leur capacité d'investissement, donc des effets négatifs sur l'économie et sur l'emploi. Etait-ce le moment d'opérer une telle remise en cause, et de cette façon ?

Les lourds transferts de compétences opérés au détriment des départements n'ont pas fini de produire leurs effets. Sans vouloir jouer les Cassandre, il est tout à fait prévisible que les dépenses sociales, qui représentent pour nos finances départementales une charge de 99,17 M d'euros, non compensée, soit deux millions d'euros de plus qu'en 2009, ne poursuivent leur progression compte tenu de l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA et du nombre de chômeurs en fin de droits, alors même que le chômage continue à augmenter.

D'ailleurs, nous avons évoqué la possibilité, lors du débat d'orientations budgétaires, d'exercer un recours contre l'Etat. Vous ne nous avez pas indiqué quelle suite vous comptiez réserver à notre proposition.

Enfin pour clore ces considérations préalables, il est nécessaire de rappeler que, faute de la majorité qualifiée indispensable, la Constitution n'a pu être modifiée pour permettre la suppression de l'échelon départemental ; Monsieur Balladur avait alors indiqué qu'il convenait d'atteindre le même objectif en procédant au lent étouffement de celui-ci. Le processus est, me semble-t-il, bien engagé.

J'en viens au projet de budget primitif. Celui-ci, au cours de cette année de transition, ne peut être équilibré que grâce à une augmentation de 14,8% de la fiscalité pesant sur les ménages et par le recours à l'emprunt. Un recours modéré de la fiscalité au cours des exercices précédents, et en tout cas depuis 2007, aurait permis de disposer d'une plus grande marge de manœuvre aujourd'hui, d'éviter une hausse brutale de l'impôt ménages et de conserver une plus large capacité d'autofinancement. On aurait pu éviter le grignotage depuis plusieurs années de cette capacité d'autofinancement – nous avons déjà attiré l'attention sur ce point – ou le réduire en activant progressivement la fiscalité locale qui, à l'époque, comprenait encore la taxe professionnelle.

Accessoirement, la réforme du financement des collectivités locales se traduit par le glissement de la fiscalité des entreprises sur celle des ménages ; cela sera encore plus flagrant au plan des communes et des intercommunalités. Que, dans le contexte actuel, il faille revisiter la politique départementale nous paraît évident et justifié. Mais tout est affaire de détermination des priorités : de là quelques divergences de vue entre nous.

Nous relevons d'abord un point positif : votre détermination à diminuer le train de vie du Conseil général. Nous partageons votre volonté que tout euro dépensé soit un euro utile. Nous apprécions votre présentation plus réaliste qu'auparavant des recettes et des dépenses. Cette démarche de transparence mérite d'être saluée.

S'agissant de l'évolution des dispositifs départementaux d'aide aux communes, essentiels pour permettre à celles-ci de répondre aux besoins des habitants mais aussi pour soutenir l'activité économique locale par le bâtiment et les travaux publics, nous vous donnons acte des principes énoncés qui ne soulèvent pas d'objections majeures de notre part.

Sur les dispositifs maintenus, j'ai cependant plusieurs questions.

Le budget prévu pour les contrats ruraux en 2010 est de 812 110 euros alors qu'en 2009, il s'élevait à 2 860 000 euros. S'agit-il là d'une limitation des crédits ou d'une plus juste appréciation des besoins réels de financement ? Autrement dit, tous les projets présentés par les communes et intercommunalités au cours de l'exercice pourront-ils être pris en compte ?

Il en est de même pour les autres contrats dont les crédits inscrits baissent par rapport à l'exercice antérieur. N'aurait-il pas été opportun de prendre en compte le fait intercommunal pour permettre à ces structures de bénéficier des contrats à la hauteur de leurs responsabilités ?

Concernant les contrats de développement équilibré, il est fait état du contrat du pays houlandais et de ceux qui concerneront prioritairement le territoire des deux OIN. Cela veut-il dire qu'il n'y aura pas d'autres intercommunalités éligibles à ce dispositif ?

Pour ce qui est du programme triennal de voirie, qui en fait devient quadriennal, les augmentations de crédits sont principalement générées par la contribution des communes au plan de relance initié par le Conseil général. Allonger d'une année la période triennale fait que l'on revient sur la contrepartie consentie aux collectivités qui s'étaient engagées à participer à cette action. Il faut souligner que l'Etat a lui aussi rogné l'avantage que constitue le remboursement anticipé du FCTVA puisque celui-ci est intégré dans l'enveloppe normée des dotations de l'Etat. Même s'il convient de rester modéré dans l'expression, il s'agit là de la part de l'Etat d'une « belle arnaque ».

S'agissant des dispositifs adaptés, la réduction drastique du financement des contrats de développement de l'offre résidentielle est pour nous inacceptable en l'état. Ce dispositif a permis de développer la construction de logements, ce qui est positif. Cependant, il apparaît aussi que des crédits ont d'ores et déjà été versés sans que pour autant aucune construction n'ait été réalisée et pas seulement à cause la conjoncture, semble-t-il. A ce propos, nous vous demandons qu'un rapport soit présenté à notre assemblée dressant le bilan de la mise en œuvre de ce dispositif.

Nous pensons que la remise en cause du financement de ce programme aurait dû être précédée d'une réévaluation des priorités en la matière pour introduire notamment une différenciation entre la subvention accordée pour la construction de maisons individuelles et celle pour la construction de logements à caractère social, qu'il s'agisse du secteur locatif ou de celui de l'accession, ne serait-ce que parce que les communes peuvent négocier des participations financières dans le cadre des PAE ou autres dispositifs, alors que la construction de logements à caractère social représente une charge pour elles. Nous demandons donc que le montant de l'aide pour la construction sociale soit maintenu à son niveau actuel.

De plus, nous rappelons à nouveau notre demande de révision des critères permettant l'accès à ce contrat par l'abandon de la période de référence qui pénalise injustement les communes qui ont, durant cette période, fait l'effort de soutenir le développement de l'offre résidentielle. Cet aspect de la question, s'il n'est évoqué que par nous, concerne aussi des communes gérées par des collèges appartenant à la majorité départementale.

De même, il ne nous paraît pas judicieux de réduire l'aide à la construction de résidences sociales et étudiantes. S'agissant toujours des contrats faisant l'objet d'une adaptation, il faut regretter la réduction des taux de subvention pour les réseaux d'assainissement au moment où, pour

se mettre en conformité avec les normes européennes, les communes doivent investir de manière importante dans ce domaine.

S'agissant des dispositifs créés, nous saluons l'aide apportée à la mise en place d'un système de transport à la demande, tout en faisant remarquer que cette aide est limitée à l'acquisition de véhicules et ne répond que marginalement au sous-équipement de notre département en réseaux de transports en commun, en particulier dans la zone rurale, soit l'essentiel du territoire. Je ne reviens pas sur les modalités du soutien à l'économie. Nous avons souvent exposé notre préférence pour le soutien aux petites et moyennes entreprises.

Je vous félicite pour le projet d'extension de la fibre optique en milieu rural ; c'est un soutien indispensable pour le maintien de l'activité des entreprises qui y sont implantées.

J'en viens aux choix de la majorité s'agissant de la politique sociale. Laissons de côté ce qui relève des dépenses obligatoires. Pour le reste, force est de constater à quel point nos logiques politiques diffèrent, à quel point vos choix ne peuvent recueillir notre assentiment.

En effet, après avoir supprimé les aides pour les centres de vacances et de loisirs, vous décidez de biffer d'un trait de plume définitif l'aide énergétique aux familles nombreuses à faibles ressources, alors qu'une nouvelle augmentation de plus de 9,7% est prévue à pour le gaz ! Les communes qui délivraient cette aide conjointement avec le Conseil général vont devoir financer les crédits supprimés par celui-ci. Cette même vision politique vous conduit à revoir à la baisse la protection maternelle et infantile, à hauteur d'un million et demi d'euros, alors que les bilans des enfants de quatre ans ne sont toujours pas réalisés sur l'ensemble du territoire départemental, au mépris de l'égalité entre nos enfants.

C'est encore cette orientation politique qui conduit à supprimer 22% des crédits dévolus au plan départemental d'insertion quand le même document prévoit une forte augmentation de chômeurs qui vont arriver en fin de droits en 2010 ! Quand les besoins n'ont jamais été si grands, il faudrait leur tourner le dos ! Selon cette vision, l'institution départementale ne serait qu'un distributeur de minima sociaux et non le fer de lance de la réinsertion sociale et professionnelle. Ce qui vient d'être évoqué écorne un peu votre ambition, Monsieur le Président, de diriger « des Yvelines solidaires ».

Nous sommes tous ici des élus de terrain, responsables et sensibles, proches de nos concitoyens et à qui il n'est nul besoin de rappeler que, pour bon nombre des personnes concernées par ces aides, chaque euro est non seulement un euro utile mais un euro indispensable. Faut-il rappeler que le budget du Conseil général des Yvelines est le second budget départemental de France ? Compte tenu de la faiblesse des sommes ainsi économisées, il est difficile d'invoquer comme justification une logique comptable ou même de rationalisation de la gestion.

Force est de constater que la démarche est idéologique et que du fait de sa portée symbolique, elle risque de devenir le marqueur de la politique de la majorité départementale et, par conséquent en contrepoint, le marqueur de notre opposition.

M. le Président et chers collègues, vous aurez donc tout naturellement déduit de ce discours que le groupe socialiste et apparenté votera contre le projet de budget qui nous est présenté.

M. LEQUILLER – Face à une crise probablement plus grave que celle de 1929, et qui se traduit pour nous par une baisse considérable des droits de mutation, vous auriez pu, Monsieur le Président, choisir de présenter un budget de restriction. Vous avez, à juste titre, choisi à l'inverse de présenter un budget de soutien à l'activité. Vous proposez aussi de moderniser nos politiques

publiques pour renforcer leur lisibilité, leur efficacité et leur pertinence et mieux répondre aux besoins des yvelinois. Je récusé donc la formule de « logique comptable » que vient d'employer M. Barth, et encore plus le reproche d'une approche idéologique. Je rends au contraire hommage au travail de fond réalisé sous votre conduite : nous avons examiné les aides aux communes et aux associations une par une afin de les sauvegarder dans la plupart des cas, de mieux les définir, mieux les encadrer parfois, mais aussi les améliorer car ces aides sont très précieuses pour nos partenaires. Elles n'avaient pas été revues depuis longtemps et un travail très important a été effectué avec tous les vice-présidents.

L'accent est bien mis sur la solidarité avec les plus démunis, car tel est notre rôle, en augmentant les prestations sociales, APA, PCH, RSA et aide sociale à l'enfance, afin de corriger les inégalités. Non seulement nous maintenons les dépenses obligatoires, mais nous maintenons et créons de nouvelles actions qui ne relèvent pas forcément de notre responsabilité directe, par souci de solidarité.

Enfin, ce budget permet de maintenir un taux élevé d'investissement car en période de crise, il faut préserver l'avenir en maintenant notre attractivité, en soutenant l'emploi, en améliorant les structures routières, les équipements scolaires, les pôles universitaires, la vallée de l'automobile, le réseau haut débit en milieu rural.

La crise, dont nous ne sommes pas sortis, a eu pour première conséquence une baisse des droits de mutations que nous ressentons fortement cette année. C'est ce qui, afin de maintenir la solidarité avec les plus fragiles, justifie l'augmentation des impôts, sachant qu'après cette remise à niveau, nous en reviendrons à la fiscalité zéro que nous avons connue jusque là. Je ferai observer à M. Saint-Amaux que la suppression de la taxe professionnelle est aussi un moyen de soutenir l'activité de nos entreprises.

J'ai apprécié la modération des orateurs de l'opposition. Néanmoins, parler d'une volonté d'étouffer les départements par la réforme des collectivités territoriales, comme l'a dit M. Barth, ne me semble pas correspondre à la réalité. Depuis très longtemps, on reconnaît qu'il y a trop d'échelons de responsabilité superposés et qu'il faut rapprocher ces échelons. L'objectif de la réforme n'est pas d'étouffer les départements, mais de faire élire des conseillers territoriaux, selon le mode d'élection des conseillers généraux d'ailleurs pour une grande part, pour que les mêmes élus aient les responsabilités qui relèvent du Département et de la Région. Il est aussi de redéfinir les responsabilités des différents niveaux car effectivement, les habitants connaissent mal les responsabilités de chacun. Le taux d'abstention aux dernières élections régionales prouve que les électeurs n'ont pas clairement conscience du rôle des collectivités, en particulier des régions. La réforme est attendue depuis longtemps. Elle sera progressive, par rapprochement des deux collectivités. Je n'y vois aucune volonté d'étouffer les départements.

M. RAYNAL – Je m'associe aux propos de mes collègues de la majorité. Dans un tel contexte, je ne peux que vous félicitez, Monsieur le Président, pour ce budget. Vous le dites volontaire et solidaire, je le dirai audacieux et ambitieux. Je pense surtout au fait qu'on a maintenu le niveau des investissements. À ce propos, je félicite tous ceux qui ont travaillé dans les coulisses. Dans la délégation dont j'ai la charge, je suis en quelque sorte en bout de chaîne, pour les bâtiments, pour tous ceux qui souhaitent réaliser des projets. C'est parce que chacun a revu les projets et les plans d'investissement sur plusieurs années que nous avons pu maintenir ce niveau d'investissement. Chaque euro doit être bien dépensé, et chaque euro qui le sera en 2010 représentera du travail pour les entreprises, du bien-être pour les yvelinois et du confort pour les

agents qui travaillent dans les services. Vous pouvez compter sur la direction du bâtiment, son directeur et ses équipes pour réaliser le maximum des investissements programmés, dans les huit mois qui nous restent.

M. DELIGNE – Je voudrais amicalement dire à M. Lequiller que nous savons bien que défendre la majorité présidentielle n'est pas toujours un exercice facile, car nous avons eu à le faire à notre époque. Néanmoins, il y a peu de temps, nous avons déposé un vœu sur la fiscalité départementale, avec la suppression de la taxe professionnelle et sur la réforme des collectivités locales.

M. Lequiller nous avait dit qu'il s'agissait de questions de politique nationale. En l'écoutant, on a bien compris que cela touchait aussi le Département. À ce propos, je peux tout à fait entendre qu'il y aurait trop de strates administratives et qu'il faut y mettre de l'ordre. Chaque élu en fait l'expérience. Mais ce qui n'est pas une réforme, mais une loi visant à la destruction d'une forme de décentralisation se présente d'une telle manière que l'on ne peut vraiment pas dire que le conseiller territorial va régler les problèmes, et surtout celui de l'abstention. C'est plutôt à mes yeux un risque important...

M. LEQUILLER – Je ne faisais que réagir à une affirmation de M. Barth.

M. DELIGNE – ...de voir les élus locaux s'éloigner des habitants qu'ils représentent. Ce ne serait pas une bonne chose pour la démocratie. Donc créer un conseiller territorial ne règle pas le problème de l'empilement des strates et présente un risque pour la démocratie. Enfin, M. Raffarin, ancien Premier ministre, déclarait récemment : « le problème de l'UMP, c'est qu'après le premier tour, il n'y a plus de réserves. C'est pourquoi, pour le conseiller territorial, le bon scrutin est le scrutin territorial à un tour ». Ce n'est pas notre conception du rapport qui doit exister entre un élu et ses électeurs. Tous, en tant que conseillers généraux, nous sommes proches du terrain et des préoccupations des yvelinois, au-delà de nos sensibilités. On ne peut donc pas se réjouir d'un projet qui va affecter cette force que représente la proximité avec les habitants.

M. FOND – J'ai du mal à voir le lien entre ces propos et le débat budgétaire. Je ne savais pas que le Conseil général des Yvelines était chargé de l'examen des projets de loi.

M. LE PRESIDENT – Disons que c'était une réponse rapide à M. Lequiller, lequel répondait à M. Barth.

M. Lebrun intervient maintenant en sa qualité de président du groupe de la majorité départementale.

M. LEBRUN – Puisque le débat a débouché sur des considérations politiques, je veux rappeler que la suppression de la taxe professionnelle n'est que la suite logique de la suppression de la part salaires, qui revenait aussi aux collectivités, et qui a donné lieu à compensation par l'Etat. Engagée à la fin des années 1990 par d'autres que nous, cette réforme se poursuit. Ceux qui la soutenaient alors pourraient continuer à lui apporter leur soutien.

S'agissant du budget, je salue le travail du président, qui est venu aux affaires à un moment qui n'était pas le plus facile. Il se serait trouvé beaucoup plus à l'aise s'il l'avait fait il y a une dizaine d'années. Les services et les élus du groupe Ensemble pour les Yvelines ont beaucoup travaillé sur ce budget, notamment pour essayer de trouver des sources d'économie importantes sur les dépenses de fonctionnement. Ces économies compensent en partie la hausse des dépenses

sociales en raison des difficultés de la population et elles nous permettent de diminuer l'impact sur la fiscalité qui n'avait pas été augmentée depuis plus de dix ans.

De nombreuses collectivités locales avaient choisi, dans les années passées, d'augmenter considérablement leurs prélèvements fiscaux. Dans les Yvelines, nous avons prouvé que nous savions être raisonnables et responsables en faisant de vrais choix, conformément à nos compétences. Ces choix sont parfois difficiles et conduisent à modifier des dispositifs anciens créés quand nos finances étaient florissantes. Cependant, nombre de dispositifs facultatifs que nous sommes un des rares départements à avoir mis en place, sont maintenus, en faveur des habitants ou des communes qui poursuivent leurs efforts d'équipement. Je ne doute pas que nos choix porteront leurs fruits et que, lorsque nous serons revenus à meilleure fortune, nous saurons amplifier nos efforts au service de l'ensemble des yvelinois.

M. LE PRESIDENT – J'essaierai de répondre au maximum de questions, mais je compléterai par écrit si nécessaire.

Je remercie une fois encore Maurice Solignac. Ce budget est le fruit d'une réflexion et d'un dialogue et j'ai souhaité la transparence absolue des chiffres et des documents, comme l'opposition a bien voulu le souligner. Nous devons porter ce travail ensemble, car nous sommes tous confrontés à l'effet ciseaux de la diminution des ressources et de l'augmentation des dépenses sociales. Sur tous les bancs, nous sommes mobilisés pour trouver des économies et pour mieux dépenser chaque euro dans l'intérêt des yvelinois. Je réponds aussi tout de suite à M. Saint-Amaux qu'il n'y aura pas d'augmentation des effectifs du Conseil général. Au moment des départs à la retraite, nous allons voir comment chaque poste peut être le mieux rempli. Il n'est pas question de diminuer le nombre d'emplois mais de les rationaliser au mieux, dans une logique de saine gestion. M. Solignac a bien souligné que notre capacité d'investissement reste intacte grâce au recours à l'emprunt. Beaucoup ici avaient jugé qu'il était nécessaire d'y recourir. Il me semble opportun de le faire cette année, ce qui nous permettra de poursuivre une politique dynamique.

M. Delaporte a bien voulu souligner l'effort sans précédent que représente la diminution des dépenses de fonctionnement. D'ordinaire, elles augmentaient de 8 % par an, et nous en avons assuré la maîtrise en quelques mois de sorte qu'elles n'augmenteront que de 2,5 %, soit 20 millions au lieu des 50 à 55 millions d'euros habituels. J'en remercie les services et en particulier le directeur général et Armelle Leroux qui s'est dépensée sans compter lors de nos réunions hebdomadaires, où nous attendions de connaître le produit des droits de mutation, qui rendait si nécessaire de faire des économies de fonctionnement. C'est un message fort aux yvelinois.

M. Delaporte a aussi insisté sur le rétablissement de notre niveau d'autofinancement. Il avait chuté et nous avons consommé nos réserves. En raison de l'effondrement des droits de mutation et aussi de leur écrêtement de 50 %, il nous sera difficile dans les quelques années à venir de retrouver le niveau antérieur. L'augmentation des impôts va dégager de la trésorerie et le recours à l'emprunt reconstituer notre capacité d'investissement.

Yves Vandewalle a lui aussi souligné cet effort d'économies et la nécessité du recours à l'emprunt. Il a bien précisé qu'il n'y a augmentation des impôts que pour couvrir la dérive – je ne critique pas, je constate – des dépenses sociales obligatoires. C'est cela l'effort de solidarité. Pour ce qui est du château de la Madeleine, responsable du patrimoine pendant des années, j'étais moi-même désolé de ce que nous n'ayons pas fait ce qu'il fallait pour l'accueil du public. Avec 40 000 visiteurs, ce château reçoit deux fois plus de public que le musée Maurice Denis, où il y a également un effort à faire. Ce château accueille le siège du parc naturel régional, qui rayonne sur

tout le département. S'agissant du site universitaire de Vélizy, nous ne pouvons pas tout faire en même temps et la priorité actuelle du Département est la faculté de médecine de l'université de Versailles-Saint-Quentin. Pour le vélodrome, l'engagement de mon prédécesseur portait sur 7,5 millions d'euros. J'attends de voir le tour de table. Vous mentionnez un palais des congrès ; pourquoi pas. Mais tout cela doit entrer dans notre plan d'économies. Nous verrons à l'avenir.

Jacques Saint-Amaux a exprimé des critiques d'ordre général. Je veux lui répondre sur des points plus précis. Sur la gestion du personnel, je pense l'avoir rassuré. Il me semble important d'anticiper les départs de façon intelligente pour améliorer le travail au service des yvelinois. Ce que je veux, c'est assurer un service de proximité et de qualité aux communes et aux habitants.

Les CDOR semblent soulever des inquiétudes. Je suis tout à fait d'accord pour organiser un débat et vous transmettre l'état d'avancement pour les logements sociaux, l'accession à la propriété et les logements privés. Je peux déjà dire que 28 % de logements sociaux ont été réalisés, la moyenne étant de 36 % pour l'ensemble des CDOR. Nous voulons étendre l'offre d'accession sociale à la propriété et, de temps à autre, susciter du logement privé afin de mieux équilibrer le territoire et ne pas concentrer les logements sociaux dans certaines communes. Ce que nous voulions faire avec les CDOR, c'est remettre les communes sur la voie de la production de logements. Il est vrai, comme l'ont rappelé souvent M. Deligné et M. Bel, que cela pénalise les maires bâtisseurs. Cette politique a réussi et se poursuivra. Si demain nous revenons à meilleure fortune, nous pourrions aider plus les communes. En plus des 68 contrats signés, nous en aurons une dizaine de nouveaux. J'ai pris acte de l'inquiétude de l'opposition concernant le fait qu'un certain effort de trésorerie en faveur des communes se faisait au détriment du Département. Nous ferons volontiers le point avec les communes sur l'état d'avancement des constructions. Si les logements ne sont pas réalisés, les communes doivent nous retourner tout ou partie des sommes que nous leur avons allouées.

M. Saint-Amaux demande moins d'impôt. Je lui rappelle que c'est la seule année où nous pouvons encore les augmenter car l'an prochain, dans le cadre du panier fiscal, nous aurons seulement une compensation et il ne nous sera plus possible d'augmenter que le foncier bâti. Il était donc important de demander cette solidarité par l'impôt cette année. Je voudrais aussi vous rassurer tous sur les contrats eau : les subventions continueront à être versées à mesure de l'avancement des travaux. On ne demandera donc pas aux communes de faire l'avance, c'est bien le Département qui paiera. La durée de cinq ans ne concerne que l'application du plafond de 15 millions d'euros et les projets étant désormais plus petits, aucun d'entre eux ne devrait dépasser ce plafond. Pour les contrats ruraux, les crédits baissent faute de tirage par les communes, mais toutes les demandes seront honorées sur une enveloppe d'un montant identique aux années précédentes. Si, en fin d'année, il s'avérait qu'il y a des demandes supplémentaires, nous verrions à les honorer.

Sur les impôts, je m'engage à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation en 2011, c'est-à-dire sur le foncier bâti, puisque c'est la seule décision qui nous restera. Nous percevrons des compensations pour la taxe professionnelle et pour les autres taxes. Il faudra encore faire des efforts sur le fonctionnement et faire mieux pour moins cher.

Je signale également que les communes font moins de demandes de contrat au Département car leur situation financière les oblige – et vous le savez en tant que maires – à répartir sur plusieurs années des projets qui leur tenaient à cœur.

Le budget du plan départemental d'insertion est en baisse si on le compare avec le montant inscrit au budget primitif pour 2009, soit 8 millions d'euros. Or nous n'avons réellement dépensé que 5,2 millions d'euros. En 2010, nous avons inscrit 6,3 millions et nous espérons pouvoir les dépenser.

Mais nous satisferons toutes les demandes, car il n'est pas question de faire des économies sur l'insertion, qui me tient à cœur.

J'ai remercié Pierre Lequiller, qui a été un conseiller proche. Je rappelle qu'il a été le premier à faire un effort sur les frais de fonctionnement et à l'expliquer aux principaux de collège, nous montrant ainsi l'exemple.

Je n'ouvrirais pas un débat sur l'étouffement ou non de la fonction de conseiller général. Plus que jamais vous êtes, à mes yeux, les élus qui incarnent au mieux la proximité fondamentale. Vous êtes ancrés dans un territoire où l'on vous connaît. Cette proximité est essentielle pour les électeurs, et aussi pour bien travailler.

M. RAYNAL a jugé ce budget ambitieux et audacieux je l'en remercie. Je pense qu'il sera tout aussi audacieux et ambitieux pour la production des bâtiments départementaux, puisque nous maintenons un niveau d'investissement élevé.

J'ai répondu indirectement à M. Deligné. Je remercie enfin M. Lebrun. Il est bien vrai que le Département a connu un âge d'or en percevant des droits de mutation sans équivalent, ce qui en faisait un département riche par rapport aux autres de sa strate. Grâce à ces sommes considérables, mes prédécesseurs ont pu accumuler des fonds de réserve, rembourser les emprunts contractés et ne pas augmenter les impôts. C'était une bonne chose. Mais devant l'effondrement des droits de mutation, il a fallu réagir à chaud, dans l'urgence. Convenez-en, ce n'était pas facile.

Je vous remercie de la qualité des débats et je vais soumettre le budget primitif à votre approbation.

En application de l'article L 3312-1 du Code général des Collectivités territoriales et de l'instruction M 52 sur la comptabilité des départements, je vous propose d'adopter le budget primitif 2010 par nature conformément à la délibération du 10 juillet 2003 ; par chapitre budgétaire pour vous permettre de vous prononcer sur chacun d'entre eux, conformément à l'article L.3312-1 du CGCT.

Equilibre général du budget principal :

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Mouvements réels et d'ordre | 1.467.050.585 euros |
| Mouvements d'ordre | 134.835.401 euros |
| Mouvements réels | 1.332.215.184 euros |

L'équilibre général du budget primitif pour 2010 est adopté avec 10 voix contre (groupe socialiste et apparenté et M. SAINT AMAUX).

Section d'investissement : 534.392.905 euros

Les chapitres de la section d'investissement sont adoptés avec 10 voix contre (groupe socialiste et apparenté et M. SAINT AMAUX).

Section de fonctionnement : 932.657.680 euros

Les chapitres de la section de fonctionnement sont adoptés avec 10 voix contre (groupe socialiste et apparenté et M. SAINT AMAUX).

M. LE PRESIDENT – Je vous propose maintenant d’adopter les budgets annexes, en recettes et en dépenses.

En M22

| | |
|--------------------------------|--------------------|
| Foyer Robert Carpentier | 7.997.365,00 euros |
| Centre Maternel Porchefontaine | 3.749.645,00 euros |
| Foyer Sully | 1.135.214,98 euros |

En M52

| | |
|--|--------------------|
| Musée départemental Maurice Denis "Le Prieuré" | 1.833.300,00 euros |
| Institut de Formation Sociale des Yvelines - Ecole départementale de puériculture | 1.255.440,00 euros |
| Laboratoire départemental | 18.000,00 euros |

Chacun des budgets annexes est successivement adopté avec dix abstentions (groupe socialiste et apparenté et M. SAINT AMAUX).

M. LE PRESIDENT : Outre les informations budgétaires que je viens d’énumérer, je vous propose de statuer sur les points suivants :

- 1) – la fiscalité directe et les allocations compensatrices.
- 2) – l’emprunt d’équilibre.
- 3) – la fixation à + 1% du taux directeur d’évolution du prix de journée 2010 des établissements sociaux et médico-sociaux habilités et tarifés par le Département.
- 4) – l’affectation aux collaborateurs de cabinet d’une somme de 468.600 euros au titre de l’exercice 2010.
- 5) – les nouvelles modalités financières pour le versement des subventions.

La délibération est adoptée avec dix abstentions (groupe socialiste et apparenté et M. SAINT AMAUX).

Vote des taux d'imposition directe pour 2010

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Nous avons déjà débattu de la fiscalité et nous venons d’approuver le produit global que nous en attendons. Je rappelle donc seulement que les évolutions suivantes sont proposées : porter le taux de la taxe d’habitation de 4,80 % à 5,51 % ; celui de la taxe sur le foncier bâti de 4,60 % à 5,28 % ; de la taxe sur le foncier non bâti de 16,54 % à 18,99 %.

La commission des Finances a émis un avis favorable avec une abstention.

Les taux d'imposition directe pour 2010 sont adoptés avec dix voix contre (groupe socialiste et apparenté et M. SAINT AMAUX).

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines

M. JOUY, *rapporteur* – Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bénéficie depuis sa création en 1979 d'un financement par une taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement, devenue en 1980 taxe départementale pour le financement de ce conseil, à un taux de 0,2 %. Il vous est proposé de porter à ce taux à 0,3 % comme dans les autres départements d'Ile-de-France.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ayant assuré pendant 14 ans la présidence du CAUE, je peux dire le rôle essentiel qu'il joue pour les communes et pour le Département. Puisque nous nous alignons sur le reste de l'Ile-de-France, ce qui va lui apporter des ressources complémentaires, je demande à son nouveau Président, qu'il s'investisse pour nous aider à protéger les paysages, les entrées de ville et dans la requalification des zones d'activité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. TAUTOU – Je remercie l'assemblée. Doter le CAUE de nouveaux moyens permettra à ce conseil qui accompagne notre département depuis longtemps, d'aider nos projets à aboutir dans l'esprit du développement durable et d'une nouvelle orientation sur le paysage.

Aide aux communes

M. LOISON, *rapporteur* – Ce dossier s'inscrit dans le prolongement de la discussion budgétaire. La politique d'aide aux communes est cruciale pour renforcer l'attractivité économique et résidentielle des Yvelines, favoriser l'activité et l'emploi, apporter des services de qualité aux habitants, améliorer leur cadre de vie et préserver l'environnement, et réaliser les équipements nécessaires. Il vous est proposé de l'adapter et de la moderniser. Ces aides à l'investissement ont été en moyenne de 41,1 millions sur la période 2004-2004, de 84,4 millions sur la période 2007-2009 et nous visons à les porter à une moyenne de 87,4 millions sur la période 2010-2012.

Les propositions faites reposent sur un certain nombre de principes : tenir compte de critères environnementaux et socio-économiques ; procéder à une harmonisation des règles ; verser les crédits en deux fois maximum, soit 50 % après réalisation et 50 % à l'achèvement du projet. A titre exceptionnel, il pourrait cependant être fait un premier versement de 20 % à l'engagement de l'opération.

Un certain nombre de dispositifs sont simplement maintenus : les contrats départementaux et contrats ruraux, les contrats de développement équilibré, de renouvellement urbain, et les grands projets de ville ainsi qu'un certain nombre d'aides spécifiques, pour résidences étudiantes, aire d'accueil des gens du voyage, acquisitions foncières ; les aides pour travaux dans les écoles ; le programme triennal d'aide à la voirie communale, porté à 33 millions : la liste complète figure dans le rapport présenté par M. le Président du Conseil général.

D'autres dispositifs sont adaptés. C'est le cas des CDOR, qui ont permis d'atteindre notre objectif de 6000 logements par an. Dans les nouveaux contrats, le montant de référence de l'aide du Département sera de 5000 euros par logement pour les communes ; les modalités de versement seront de 20%, 40 % puis le solde, avec des aménagements pour un premier CDOR. Pour le contrat de centre ville, le plafond passe à 750 000 euros. Pour les résidences sociales et étudiantes, le versement aux bailleurs sociaux passe à 2500 euros par studio. Le taux de subvention pour les expertises habitat menées par des associations agréées ou des organismes de logement social passe à 50 % pour les associations et 30 % pour les organismes de logement social. Pour l'immobilier d'entreprise, le plafond passe à 700 000 euros pour les incubateurs et pépinières d'entreprises et à 450 000 euros pour les hôtels d'entreprise. Pour la première catégorie, les subventions passent à 20 % pour les communes et 30 % pour les EPCI, pour la seconde à respectivement 15 % et 25 %. S'agissant de la requalification des zones d'activité économique, la subvention passe à 5000 euros par hectare et 8000 euros en zone prioritaire.

Des modifications sont également apportées aux contrats eau et contrats éco-innovation. Pour l'enfouissement des réseaux, l'autorisation de programme annuelle est limitée à un million d'euros à partir de 2011. Dans le secteur de l'éducation, jeunesse et sports, le taux de subvention pour les équipements sportifs des collèges qui était passé de 40 % à 60% revient à 40%. Le programme exceptionnel d'aide aux communes pour les piscines et terrains de jeux en gazon synthétique arrive à son terme et sera limité aux dossiers en cours d'instruction.

Pour la dernière année du plan exceptionnel d'aide aux collectivités pour le développement de leurs édifices culturels structurants, les taux de subvention sont maintenus, mais les plafonds sont revus selon les catégories. Au titre du programme exceptionnel d'aide aux communes pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur route départementale en agglomération, la subvention pour l'étude de sécurité et les relevés topographiques est de 50 %, mais la subvention pour la réalisation de travaux eux-mêmes est supprimée. Une délibération spécifique sera présentée pour adapter les conditions du programme d'aide aux mobilités douces.

Il est proposé de mettre fin à trois programmes : les contrats paysage, le fond départemental d'acquisition foncière, volet équipements collectifs, qui est intégré dans les contrats ruraux et les contrats départementaux ; le programme d'aide aux communes pour l'aménagement de trottoirs sur routes départementales en agglomération.

En revanche, deux dispositifs sont créés. Le premier institue une participation financière du Département pour favoriser la mise en œuvre de services de transport à la demande. Le second est un dispositif en faveur de l'intermodalité.

Au total, 23 dispositifs se poursuivent sans changement, 15 sont adaptés, trois sont arrêtés et deux créés.

Toutes les commissions ont émis un avis favorable à la majorité.

M. LE PRESIDENT – Il vous est proposé d'adopter un amendement de portée technique : dans l'annexe 5 du projet de délibération (équipements structurels structurants) le montant de 500 000 euros est celui de la subvention et non de la dépense subventionnable.

M. BARTH – S'agissant du contrat de développement équilibré des Yvelines, on mentionne celui du pays houdanais et la priorité donnée aux deux OIN. Cela signifie-t-il que d'autres intercommunalités ne pourraient pas poser leur candidature ?

M. LE PRESIDENT – Il s'agit de ceux qui sont financés pour cette année 2010, mais des dossiers peuvent être présentés pour les années suivantes.

M. BARTH – En second lieu, j'ai évoqué à différentes reprises la prise en compte du fait intercommunal dans cette politique contractuelle. Actuellement, une intercommunalité bénéficie des mêmes taux et des mêmes plafonds qu'une commune en présentant un projet, alors que plusieurs des communes auraient pu le faire. Ne serait-il pas judicieux de prendre cette situation en compte ? Cela permettrait une rationalisation et peut-être des économies. Je pense ici à d'autres contrats que les contrats de développement équilibré qui portent sur des équipements importants.

M. LE PRESIDENT – Le directeur général examinera quel peut en être l'impact financier et comment mettre en place un dispositif qui réponde mieux aux problèmes des intercommunalités.

M. BARTH – Enfin, vous n'échapperez pas à mon leitmotiv, celui que Caton l'ancien infligeait au Sénat romain à chaque séance...

M. LE PRESIDENT - *Cartago delenda est !*

M. BARTH – Exactement, et qui devient pour moi : la période de référence pour les CDOR doit être abolie.

M. LE PRESIDENT – Une idée fixe en effet. Vos collègues l'apprécieraient encore plus si vous la disiez en latin. (*Rires*)

M. BLEVIN – Dans le nouveau cadre du programme triennal 2009-2011, les communes ayant terminé fin 2010 la totalité des travaux correspondant à leur plafond de subvention pourront bénéficier d'une subvention supplémentaire correspondant à une augmentation de 40 % de ce plafond. C'est une bonne nouvelle pour elles, et j'en suis heureux. Vous avez également annoncé la mise à disposition de deux millions supplémentaires dans ce programme pour permettre aux communes dont la voirie a été affectée par les rigueurs hivernales de les remettre en état. Or lorsqu'on interroge les services du Département, on nous répond que les communes concernées devront attendre 2011 pour faire réparer leurs chaussées. N'est-ce pas contradictoire de récompenser les communes qui font des travaux rapidement et de leur demander de patienter pour réparer leur voirie ?

M. LE PRESIDENT – Effectivement, dans mon esprit il s'agissait d'aider les communes immédiatement pour qu'elles n'aient pas à faire d'avance de trésorerie pour réparer les voiries après cet hiver rigoureux. Nous allons faire en sorte que ces crédits puissent être alloués en 2010, puisqu'ils viennent d'être abondés dans le cadre du budget de cette année. J'avais d'ailleurs exprimé ce souhait devant l'assemblée générale de l'union des maires.

M. GOURDON – Cette évolution du dispositif d'aide aux communes se justifie de mon point de vue par la recherche d'économies et par une anticipation des conséquences de la réforme des collectivités territoriales, avec la suppression de la taxe professionnelle. Elle consiste surtout en diminution des aides du Département aux communes. Nous regrettons que ces réductions se fassent sans cibler des priorités et sans prendre en considération des politiques menées précédemment, les besoins des communes et les services qu'elles rendent aux habitants. J'en prends trois exemples.

D'abord, l'abandon des volets 3 et 4 des contrats eau ne me semble pas compatible avec le souhait du Département d'être exemplaire en matière environnementale. Le refus de soutenir désormais la distribution en eau potable aura des conséquences non négligeables sur la facture d'eau des yvelinois. Ensuite, le programme d'enfouissement des réseaux électriques permettait d'embellir nos villages et de restaurer le charme des espaces naturels au profit du tourisme et il était gage de sécurité accrue de l'approvisionnement, quels que soient les événements climatiques. Les crédits de ce programme sont malheureusement divisés par deux et se réduisent à un million par an alors que les deux millions qui y étaient consacrés jusque là ne suffisaient pas à répondre aux demandes de l'ensemble des communes. Enfin, on aurait pu profiter de la modification des CDOR, avec diminution de moitié de l'aide départementale, pour revoir aussi les critères de sélection et revenir sur la période de référence qui pénalise les communes qui ont mené une politique volontariste du logement ces dernières années.

Comme nous l'avons dit en déposant des vœux relatifs à la réforme des collectivités et à la suppression de la taxe professionnelle, ce sont les communes, collectivités en bout de chaîne, qui vont subir le désengagement du Département. Jusqu'à quel point le Département réduira-t-il ses aides, annihilant de ce fait tout projet communal d'envergure ?

M. LE PRESIDENT – Je ne peux, bien entendu, pas du tout être d'accord. Je viens de le souligner en présentant le budget, la position du Département est de faire un effort sans précédent d'aide aux communes, alors que ses recettes diminuent de façon considérable. Nous avons d'ailleurs maintenu 23 dispositifs sans changement, et ce sont les plus dispendieux pour le Département, et ceux qui répondent à l'attente première des communes. Trois dispositifs seulement ont été arrêtés, et même il s'agit simplement d'un volet en ce qui concerne la protection du paysage. Pour le reste, en cette période de difficulté, j'ai préféré que les dispositifs soient maintenus, en diminuant seulement le plafond ou le pourcentage de subvention. Nous envisageons bien, si nous revenons à meilleure fortune, de rétablir ensuite notre aide aux communes.

Je le rappelle, le département des Yvelines est celui qui, en France, aide le plus les communes. Cette politique d'aide initiée par mes prédécesseurs, est sans équivalent ailleurs. Malgré les difficultés que nous traversons, nous maintenons 23 dispositifs sans changement, nous en conservons 15 en les adaptant, sachant que beaucoup des communes qui nous demandent une aide n'atteignent pas les plafonds ; nous en arrêtons trois, mais nous en créons deux. Je considère que nous sommes exemplaires. Nous ne diminuons pas l'aide aux communes, bien au contraire, nous l'augmentons.

M. LOISON – Pour conforter ce propos, je rappelle que les dépenses moyennes annuelles du Département en faveur des communes étaient de 41 millions en 2004-2006, qu'elles étaient de 84 millions entre 2007 et 2009 et qu'elles sont prévues à 87 millions pour les années à venir. Il s'agit bien d'une augmentation.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait, et cela alors que nous aurions très bien pu revenir aux taux d'aides que nous pratiquions auparavant. Mais dans mon discours d'investiture du 3 juillet, j'avais souligné que la solidarité du Département devait s'exercer en faveur des yvelinois les plus démunis, mais également en faveur des communes. Ce budget illustre parfaitement cette volonté.

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Les conclusions du rapport, ainsi amendées, mises aux voix sont adoptées avec 10 abstentions (groupe socialiste et apparentés et M. Saint-Amaux)

Contrats eau

M. LE PRESIDENT – Voici une autre délibération qui illustre bien notre action, puisqu'elle porte sur 22 millions d'euros. On ne peut pas tout faire, certes, mais nous essayons de faire le maximum.

M. SAINT-AMAUX – Mais sur la base de l'ancien règlement.

M. LE PRESIDENT – C'est dire néanmoins l'importance des contrats eau. Le grand public l'ignore, mais les maires le savent.

M. GOURDON – Je ne nie pas l'importance de ces contrats. Ce que j'ai fait observer, c'est que deux volets vont disparaître.

M. LE PRESIDENT – Mais ce sont les plus petits. Les deux volets essentiels sont maintenus.

M. BEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter vingt contrats eau qui représentent, en effet, une dépense de 22,5 millions. Je voudrais faire observer qu'il y a eu une accumulation de demandes de contrats, qui nous arrivent maintenant. Dans l'avenir, il y en aura beaucoup moins et mécaniquement, les dépenses diminueront parce que pour l'essentiel, les gros dossiers sont déjà passés.

Je rappelle l'effort consenti : pour Achères, 358 514 euros ; Issou, 257 940 euros ; Jouy-en-Josas, 25 272 euros ; les Loges-en-Josas, 40 392 euros ; Longnes près de 900 000 euros, car il s'agit de la station d'épuration ; Le Mesnil-Saint-Denis pour les collecteurs d'eau usée, 121 813 euros ; Villiers-Saint-Frédéric pour la restauration des mares et des abreuvoirs, 109 936 euros ; la communauté de communes du pays houdanais, pour la restauration de la Vesgre et de ses affluents, près de 500 000 euros. Il s'agit ensuite d'un certain nombre de syndicats d'assainissement : celui d'Épône-Mézières, 150 000 euros ; la région d'Orgerus, 658 176 euros ; la Vaucouleurs, 415 530 euros ; Flexanville-Osmoy, 2 500 000 euros pour la construction de la station d'épuration ; la région d'Épernon, plus de un million d'euros pour la collecte d'eaux usées ; la région de Neauphle-le-Château, presque 1 400 000 euros pour la reconstruction de la station d'épuration ; pour la vallée de la Bièvre, plus de 300 000 euros ; le SIA de Mondreville-le Mesnil-Simon, 482 990 euros, également pour la station d'épuration ; pour le SIVOM de Limetz-Ville-Bennecourt 243 000 euros ; pour le SIA de la rive droite de Limay et la mise aux normes de la station d'épuration, le Département apporte 4 668 000 euros sur un énorme investissement de 23 millions ; pour le SIA de la région ouest de Versailles, 5 500 000 euros pour la station d'épuration du carré de la réunion ; enfin pour le SIA de la région de Thoiry, également pour construire la station d'épuration, 2 802 492 euros. Ces stations d'épuration sont indispensables car la politique de l'eau au niveau européen crée des obligations en ce qui concerne la qualité de l'eau rejetée dans les milieux naturels et dans les rivières. Cette politique générale est mise en œuvre par l'agence de l'eau Seine-Normandie qui, elle, augmente ses contributions de près de 30 % par rapport aux années précédentes, ce qui va se traduire par une augmentation du prix du mètre cube d'eau qui va passer de 50 à 65 centimes.

La commission des Contrats avec les communes a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Ces contrats s'inscrivent aussi dans le nouveau dispositif d'aide qui ne modifie en rien les dépenses les plus importantes, notamment les dépenses pour les stations d'épuration. Le Département continuera à aider comme par le passé les communes confrontées à ces dépenses tout à fait considérables.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrat centre-ville des Mureaux

M. PLANCHENAUT, *rapporteur* – Le contrat de centre-ville est un dispositif exceptionnel mis en place sur la période 2007-2013, en vue de la reconquête des centres-villes de communes qui ont vocation à développer l'emploi et le logement. Celui des Mureaux est le troisième. Cette commune fait partie de l'OIN de Seine-Aval. Elle a signé un CDOR et une convention avec l'ANRU sur la diversification de son parc de logements. Elle souhaite à présent rendre son centre-ville plus attractif et y favoriser la diversité commerciale.

Le projet vise à améliorer les conditions d'accessibilité et de stationnement, ainsi que le cadre urbain, dans le quartier centre gare et sur les berges de la Seine, à améliorer aussi les conditions d'implantation des activités commerciales et artisanales. Le coût des travaux est de 1 700 000 euros. Avec un plafond de 1 500 000 euros, la subvention du Département pourrait être de 525 000 euros versés sur 2010 et 2011. Le FISAC couvrira 11 % du financement et la commune en prendra à sa charge 58 %.

La commission des Contrats avec les communes a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Un effort considérable est engagé depuis quelques années pour la requalification du centre-ville des Mureaux et le Département y participe depuis l'origine. Il reste beaucoup à faire et je suis donc heureux de vous présenter ce contrat.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. VIGNIER – L'opération va au-delà du centre-ville. Il faut se féliciter de la mise en œuvre des orientations stratégiques du SDADEY. Cela confirme le rôle structurant des Mureaux dans la future agglomération centre Seine-aval. Le travail de la municipalité est exemplaire, car il s'agit de rien moins que de la construction d'une ville nouvelle dans la ville actuelle : dans les dix ans, Les Mureaux n'auront plus du tout le même visage. Cela se passe pas mal et l'aide du Département pour cette mutation est considérable. Par ailleurs, la ville veut depuis longtemps, favoriser l'innovation. Il a fallu se battre avec les services du Département à un certain moment, mais désormais il n'y a plus de problème : la RD43 est exemplaire, avec une circulation partagée entre piétons, cyclistes et automobiles, et la possibilité – présentée comme impossible pour le Département – de stationnement sur une départementale. Nous avons été innovants pour la voirie, nous sommes exigeants pour toute construction, y compris les constructions sociales, sur le HQE : le coût que cela représente est, à terme, un atout pour les habitants. L'amélioration du centre-ville grâce à ce contrat devrait permettre d'accroître sa fréquentation. Toutes les villes aujourd'hui connaissent ce même problème. Les services s'y installent. Aux Mureaux, nous avons acheté des

boutiques pour y installer des commerces de bouche. Cela coûte cher, et les faire vivre demande bien des efforts. Donc, merci encore d'avoir voté ce contrat.

M. LE PRESIDENT – C'est un très beau partenariat et la ville des Mureaux le méritait.

Centre d'incendie et de secours de Chanteloup-les-Vignes

M. RIBAULT, *rapporteur* – Pour la construction du centre d'incendie et de secours de Chanteloup-les-Vignes, le Département a acquis un terrain de 8 000 mètres carrés. Il s'avère que 500 mètres carrés supplémentaires sont nécessaires. Pour les obtenir, il est proposé de procéder à un échange de parcelles avec la commune. Il se fera à l'euro symbolique, le Département prenant les frais en charge.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. DEVYS – Je remercie le Département et la commune d'avoir trouvé cet accord.

Matériel et mobilier des collègues

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Il vous est proposé de verser aux collègues publics et établissements internationaux, au titre de leur renouvellement matériel et mobilier, la dotation globale de 1 953 470 euros selon la répartition portée en annexe et qui se décompose de la manière suivante :

- 1 737 150 euros au titre de la dotation de base de renouvellement matériel et mobilier des collègues, sur la base des ratios élèves ;
- 57 120 euros au titre de l'équipement des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), sur la base d'un ratio élève de 62,60 euros ;
- 26 780 euros au titre d'une subvention outillage collectif destinée aux SEGPA (excepté les deux premiers niveaux d'enseignement général), des classes de 4ème d'Aide et de Soutien et classes de 3ème à option professionnelle 6 heures, répartie sur la base d'un forfait de 22,90 euros par élève ;
- 132 420 euros au titre de l'équipement des 18 collèges situés en Zone d'Education Prioritaire (ZEP).

Enfin, d'arrêter à 496 530 euros le montant des subventions complémentaires destinées aux opérations de restructuration programmées, au remplacement du matériel volé ou dégradé et aux dépenses imprévues.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subventions d'investissement aux communes pour les écoles

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Il s'agit là d'une aide aux communes qui est conservée, alors qu'on aurait pu en discuter.

M. LE PRESIDENT – En effet, elle n'est pas de notre compétence.

M. LEQUILLER – Il vous est donc proposé d'attribuer sur le crédit de 1 800 000 euros voté au budget primitif des subventions aux communes pour la construction, l'extension, la reconstruction et les grosses réparations d'établissements scolaires du premier degré. La commission Education, culture et affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nous nous sommes interrogés sur le maintien de cette subvention d'autant plus facultative qu'autrefois les communes participaient pour un même montant à la construction des collèges et qu'elles ne le font plus. Mais c'est une source de dépenses importantes pour les communes.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aide aux collèges pour les technologies de l'information

M. LEQUILLER, *rapporteur* – C'est là encore une aide qui ne relève pas de notre compétence et que nous conservons. Il s'agit de consacrer 138 978 euros à soutenir l'équipement informatique de différents établissements sur le plan administratif et sur le plan pédagogique.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Prix international d'architecture durable

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Ce prix a été créé en 2007 et est désormais reconnu. En 2007, 2008 et 2009, le Département a accordé un accompagnement financier de plus de 300 000 euros, sous forme de subvention à l'EPAMSA. A partir de 2010, le prix sera organisé par la fondation Locus, en cours de constitution, chargée de trouver des mécènes privés. Il vous est proposé de lui accorder une subvention de 50 000 euros.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – J'ai souhaité faire cette économie en demandant au mécénat privé de prendre l'opération en charge. Il était de toute façon difficile de lancer une opération chaque année. On a pu constater que lorsque l'architecte récompensé se trouvait en Afrique du Sud et le projet à Follainville-Dennemont, l'exercice était compliqué. C'est le type de dépense que nous pouvons envisager en d'autres périodes, mais à laquelle j'ai jugé bon de renoncer actuellement. Pour autant,

le Département souhaite soutenir un prix d'architecture, mais il le fait en fonction de ses possibilités.

Logements pour le personnel à Elancourt

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Dans le cadre de son plan de relance, le Département s'est engagé à acquérir des logements pour les sapeurs-pompiers et pour reconstituer le contingent de logements destinés à ses propres agents. Il vous est proposé d'acquérir dans le quartier de la Clef Saint Pierre à Elancourt, qui est bien desservi, un appartement T2 et quatre appartements T3 pour la valeur vénale estimée par les Domaines, soit 930 300 euros. La délibération fixe également les valeurs locatives. Trois logements sont destinés au SDIS et deux au Conseil général.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. DEVYS – Qu'un propriétaire demande un dépôt de garantie au locataire pour couvrir un impayé ou la remise en état est normal. Mais que le Conseil général demande un dépôt de garantie au SDIS me semble une démarche un peu circulaire et sans grand intérêt : en tant que président du SDIS, je vais demander de l'argent au Conseil général pour pouvoir le lui remettre... Ne peut-on simplifier les choses ?

M. LE PRESIDENT – Effectivement, c'est un peu absurde de donner de l'argent au SDIS pour qu'il nous fasse un dépôt de garantie. Je vous propose donc un amendement pour dispenser le SDIS de payer ce dépôt.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, ainsi amendées, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Logement pour le personnel à Versailles

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'acquérir à Versailles, dans le quartier de Porchefontaine, un appartement T3 destiné à la location au personnel. La valeur d'achat est de 199 500 euros et le loyer annuel de 9 782 euros hors charges.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Association des départements et régions cyclables

M. BLEVIN, *rapporteur* – Nous sommes adhérents depuis 2000 à l'association des Départements cyclables, qui organise un certain nombre d'actions comme la gestion de l'observatoire national des véloroutes et voies vertes et diverses manifestations. Pour 2010 est à

l'ordre du jour le développement du concept de « France à vélo ». Il vous est proposé de renouveler l'adhésion, pour une cotisation de 5000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je saisis cette occasion pour dire combien nous avons apprécié le départ du Paris-Nice de Montfort-l'Amaury, de même que le maire, qui a participé au prologue. C'était une très belle manifestation populaire. Le Département accueillera Paris-Nice pendant quatre ans. L'an prochain, le départ se fera de Houdan, puis de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye et enfin celui de Versailles. Les organisateurs, qui sont également ceux du Tour de France, ont dit n'avoir jamais été aussi bien reçus dans un département. Nos services avaient monté un village de toile et il y a eu un concours populaire important, grâce aussi au beau temps, et cela sur tout le parcours du prologue. Nous sommes vraiment le département du cyclisme – d'où le vélodrome...

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Programme de modernisation et d'équipement des routes départementales

M. TAUTOU, *rapporteur* – L'objet du présent rapport est de dresser le bilan de l'exécution 2009 du programme de modernisation et d'équipement des routes départementales et de présenter le programme pour 2010.

Pour 2009, les crédits votés pour études s'élevaient à 2 150 000 euros. Les principales opérations concernées ont été la liaison Seine –Aval / Saint-Quentin-en-Yvelines, la liaison A 13-RD 28, la liaison RD 190-RD 30 avec un nouveau franchissement de la Seine à Achères et l'enquête publique "Bouchardeau", relative à l'aménagement de la RD 113 à Chambourcy et des aménagements routiers de la RD 113 dans la traversée de cette commune ; enfin des aménagements routiers liés à l'extension du centre commercial de Parly 2.

Les crédits de 4 200 000 euros inscrits pour les acquisitions foncières ont notamment permis la finalisation des acquisitions nécessaires au réaménagement de la RD 201 et à la création d'un barreau de liaison à Bennecourt ; des acquisitions amiables sur le projet de voie nouvelle départementale à Sartrouville et Montesson ; la finalisation des acquisitions nécessaires au projet de renforcement-recalibrage de la RD 72 entre la Celle-les-Bordes et Cernay-la-Ville.

Les crédits pour travaux s'établissaient à 39 852 761 euros, toutes étapes budgétaires confondues. Leur taux d'exécution s'élève à 75 %. On trouvera la liste des réalisations importantes dans le rapport.

Le total cumulé de ces dépenses pour études, acquisitions foncières et travaux s'élève en 2009 à 31 942 699,39 euros ce qui représente un taux d'exécution global de 69 %.

J'en viens au programme 2010.

Les principaux dossiers ou études nouvelles soumis à votre approbation au cours de l'année, financés par une dotation de 2 000 000 euros au budget primitif 2010, seront les suivants : le dossier de prise en considération et études préliminaires de la suppression du PN 8 à Chanteloup-les-Vignes ; le début des études préliminaires pour la liaison A13-RD 28 ; le dossier de prise en considération et études préliminaires du maillage routier RD 938/RN 12.

Sont également prévues la concertation préalable sur la liaison RD 22-RD 55 à Chanteloup-les-Vignes et Andrésey et les enquêtes publiques liées à la voie nouvelle départementale à Sartrouville et Montesson et à l'aménagement de la RD 113 et les études préliminaires en vue de préparer la concertation publique relative au plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Un montant de 8 450 000 euros est inscrit au budget primitif 2010, afin de permettre principalement les acquisitions foncières nécessaires à la voie nouvelle départementale à Sartrouville et Montesson avec déviation de la RD 121, l'aménagement et le doublement de la RD 30 à Plaisir, les déviations de la RD 307 à Saint-Nom-la-Bretèche et Noisy-le-Roi, de la RD 983 à Richebourg et de la RD 176 à Orphin.

S'agissant des travaux, sont proposées à votre approbation quatre opérations nouvelles pour un total d'autorisations de programme de 9 070 000 euros, sur les RD 22, RD 922, RD 983a et RD 65.

Un montant de 40 720 000 euros est inscrit au budget primitif 2010 au titre des crédits de paiement destinés à financer les opérations dont la poursuite ou l'engagement interviendra cette année. Ce montant est stable par rapport au budget primitif 2009. Les nombreuses opérations concernées figurent dans le rapport.

Par ailleurs l'opération de déviation des RD 98 et RD 11 doit faire l'objet d'une convention avec les communes de Chavenay, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux, et l'aménagement qualitatif du giratoire RD 154 x RD 164 x RD 1 dans le cadre des travaux de finitions de l'opération « Liaison RD 1/ RD 154 - Pont de Triel », fera l'objet d'une convention avec la commune de Vernouillet.

Un montant de 10 000 euros est inscrit au budget primitif 2010 au titre des crédits de paiement destinés à financer le solde des travaux de la RD 22 à Chanteloup-les-Vignes.

Une recette de 11 680 396 euros est inscrite au budget primitif 2010, correspondant à des subventions de la Région Ile-de-France, et à des participations communales, d'établissements publics ou de tiers.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Je tiens à remercier la direction des routes et des transports pour ses interventions, réalisées avec le professionnalisme qu'on lui connaît.

M. LE PRESIDENT – On voit ici où va l'argent du Département : des sommes considérables sont consacrées aux routes départementales, dont beaucoup étaient autrefois des routes nationales.

M. ESNOL – Je me réjouis de voir que le Département consacre 40 millions aux routes départementales, comme vous l'avez indiqué dans votre présentation budgétaire. En février dernier, j'avais demandé s'il était possible d'envisager l'aménagement d'un carrefour sur la RD 48 à Conflans, à l'emplacement du commissariat de police et bientôt de la DASDY et du centre de santé municipal. L'endroit est très fréquenté et dangereux. Malheureusement, vous m'avez indiqué par courrier en mars qu'il n'y aurait pas de travaux sur la RD 48, même à ce carrefour. J'avais également posé une question sur les entrées de département, qui sont en piteux état, mais je n'ai aucun élément de réponse. Pour la RD 48, on me répond qu'il n'y a eu que deux blessés et qu'ils n'ont pas été hospitalisés. Faut-il attendre qu'il y ait plusieurs morts au carrefour pour agir ?

M. LE PRESIDENT – Je connais la situation, d'autant que le nouvel espace territorial va s'installer à cet endroit. Je demande donc à la direction des routes de faire les études nécessaires en 2010 pour instruire cette demande en priorité en 2011. Je suppose que tout le monde sera d'accord pour voter en faveur de cet effort sans précédent pour nos routes départementales.

M. ESNOL – Je vous remercie.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Feux tricolores sur routes départementales

M. RIBAUT, suppléant M. THIBAUT, *rapporteur* – L'objet du présent rapport est de dresser le bilan des travaux de modernisation des équipements de régulation du trafic engagés en 2009 et de définir le programme de travaux pour l'année 2010.

En 2009, les crédits de paiement votés s'élevaient à 250 000 euros, complétés en cours d'année par 60 000 euros. Le programme se décomposait en un programme ferme de 250 000 euros et un programme complémentaire de 70 000 euros. Les travaux de seize carrefours prévus au programme ferme et de deux carrefours prévus au programme complémentaire ont été réalisés

Sur les 310 000 euros de crédits 2009, 95% ont été engagés. Le montant du programme 2010 qui vous est proposé s'élève à 350 000 euros. Ce programme prévoit la mise à niveau des blocs de feux des carrefours situés hors agglomération. Tenant compte des évolutions technologiques dans la perspective du développement durable, nous allons remplacer les ampoules à incandescence par des lampes à basse consommation de type LED qui offrent une plus longue durée de vie et une meilleure fiabilité. Leur mise en place sur les 52 carrefours induira à terme une économie d'environ 15 % sur l'entretien de la partie statique des carrefours à feux, soit 45 000 euros par an, et d'environ 80% en matière de consommation d'électricité, soit 12 % de la facture d'électricité ce qui représente 3 000 euros par an. Par ailleurs, il est prévu de moderniser les contrôleurs de feux de huit carrefours situés hors agglomération, de cinq contrôleurs de feux de carrefours situés en agglomération et de mettre en place une coordination sur 36 carrefours.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Indemnité d'assurance

M. SAINT-AMAUX, *rapporteur* – En novembre 2005, un incendie d'origine criminelle a endommagé le centre de documentation du collège les Hauts Grillets à Saint-Germain-en-Laye. Il est plus facile de payer ses primes à une compagnie d'assurances que de se faire rembourser, mais le GAN a fini par arrêter le montant des dommages à 471 471 euros, la franchise étant de 33 102 euros. Il vous est demandé d'autoriser le président à accepter l'indemnité de 438 369 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il en va pour une collectivité comme pour un particulier : se faire rembourser par une compagnie d'assurances est un parcours du combattant.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aide aux transports scolaires

M. LE PRESIDENT – Année après année, Joël Desjardins prouve à ses collègues qu'il est le grand spécialiste des transports scolaires, une question très technique.

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Un dossier très technique et peu passionnant, mais qui coûte quand même 12 300 000 euros au Département alors que cette aide est facultative, le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France) étant l'autorité compétente pour les transports.

Pour l'année passée, on note qu'il y a une augmentation des subventions alors que le nombre d'élèves est en baisse, que la carte Imagine R, que possèdent désormais 80 % des personnes concernées, continue de progresser aux dépens de la carte Optile et que les circuits spéciaux se sont stabilisés. Le nombre de boursiers aidés par le Département diminue en raison de la mise en place par le STIF de la carte Solidarité transport.

Pour 2010-2011, le STIF a décidé d'augmenter les tarifs de 1,5 % pour la carte Imagine R et de 0,34 % pour la carte Optile. De ce fait le Département ne subventionnera plus les cartes Optile qui présentent des conditions moins intéressantes que la carte Imagine R et alignera les circuits spéciaux offrant un niveau de service équivalent à la carte Optile sur celle-ci. Pour la carte Imagine R, le Département maintient son aide à 50 % d'une carte deux zones. Enfin, la date limite de paiement des soldes est le 1^{er} juillet de l'année qui suit la demande de subvention.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Notre contribution au STIF augmente de 900 000 euros, soit 5,3 %.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Equipements sportifs communaux pour les collèges

Mme PERICARD, *rapporteur* - Dans le cadre du plan exceptionnel d'aide aux collectivités pour leurs équipements culturels et sportifs structurants, il vous est proposé d'approuver le financement de sept opérations, pour un montant total de 1 959 907 euros, dans les communes de Guyancourt, Le Pecq, Les Clayes-sous-Bois, Mantes-la-Ville, Marly-le-Roi, Saint-Arnoult-en-Yvelines et Vélizy-Villacoublay. Chaque financement est assorti d'une convention de mise à disposition gratuite des équipements en faveur des collégiens.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. SYLVESTRE – Nous voterons cette délibération. Mais je m'étonne que les taux de subvention passent de 60 % à 40 %, ce qui risque de pénaliser de petites communes qui doivent maintenir des équipements au bénéfice des collègues.

Mme PERICARD – Sans doute avez-vous à l'esprit la commune de Mantes-la-Ville. Mais dans la mesure où la Région apporte une subvention de 50 % et où les financements des collectivités ne peuvent dépasser 80 %, nous ne pouvions donc que faire passer notre subvention à 30 %.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. GOURDON – Les Clayes-sous-Bois bénéficient encore de la subvention de 60 % pour la reconstruction d'un gymnase. Mais comme l'a observé André Sylvestre, les dossiers suivants seront subventionnés à 40 %.

M. LE PRESIDENT – Je rappelle que c'était le taux pratiqué initialement. C'est quand les recettes des droits de mutation ont été très élevées que, pour aider les communes, nous étions passés à 60 %. Eu égard à la situation actuelle, nous sommes revenus au taux habituel. Mais quand nos finances reviendront au niveau atteint précédemment, je suis disposé à examiner une augmentation du taux de participation du Département.

« Balades en Yvelines »

M. DELIGNE, *rapporteur* – Pour la deuxième édition de « Balades en Yvelines », manifestation départementale de découverte de l'art contemporain en plein air, il vous est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes : à la commune d'Andrézy, pour la mise en œuvre de l'exposition « Sculptures en l'île », 20 000 euros ; à l'établissement public administratif TECOMAH, à Jouy-en-Josas, pour la mise en œuvre de l'exposition « Les environnementales », 20 000 euros ; au Centre National de l'Édition et de l'Art Imprimé à Chatou, pour la mise en œuvre du projet de rallye artistique, 20 000 euros ; à l'Onde de Vélizy-Villacoublay, pour la mise en œuvre du projet de parcours artistique en extérieur autour de l'artiste Simon Nicaise, une subvention de 5 140 euros

Il vous est également demandé de conclure des partenariats, sans financement, avec les quatre porteurs de projets suivants : la Fondation de Coubertin à Saint-Rémy-lès-Chevreuse ; l'association Regard parole à Houdan ; la maison Elsa Triolet – Aragon à Saint-Arnoult-en-Yvelines ; le Musée de la Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Cette belle délibération montre notre effort en faveur de l'art contemporain, comme le font Yves Ribault dans sa commune d'Andrézy, et Jouy-en-Josas avec Tecomah, depuis très longtemps. Certaines œuvres ont été acquises par le Département lors d'expositions de Tecomah, notamment le fameux bonsaï que vous pouvez admirer dans le domaine de Mme Elizabeth.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Restauration du Potager du Roi

Mme PERICARD, *rapporteur* – Il vous est proposé d'octroyer à l'École nationale supérieure du paysage une subvention exceptionnelle de 150 000 euros, en trois tranches égales, pour la restauration des contrespaliers en fer et des murs des rampes du potager du Roi à Versailles. Le ministère de la Culture apporte une subvention de 75 000 euros pour la première tranche.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Crèche adaptée « les bambins », de Trappes

M. LEBRUN, *rapporteur* – L'association « La Rencontre » a ouvert la première crèche adaptée des Yvelines, les Bambins à Trappes, qui pourra accueillir jusqu'à 20 enfants de 18 mois à six ans présentant des difficultés de développement ou un handicap. Il vous est proposé de signer avec l'association un contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2010-2012 autorisant le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur maximale de 200 000 euros sur un coût de fonctionnement de 421 000 euros. L'association s'engage à accueillir également cinq enfants ne souffrant pas de handicap pour en faire une structure mixte. Chacun tirera profit de l'expérience et par ailleurs, s'occuper de vingt enfants avec handicap est très lourd pour le personnel.

La commission Emploi, Affaires Sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – La tâche est en effet difficile pour le personnel et il est bon d'avoir une mixité pour les enfants.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Règlement départemental d'aides sociales

M. LE PRESIDENT – En ma qualité de président, je vous propose deux amendements sur cette délibération, qu'Olivier Lebrun va rapporter. Nous avons revu le règlement dans un souci de simplicité, d'efficacité et de rationalité.

S'agissant de l'aide aux consommations d'énergie allouée aux familles nombreuses, M. Barth et M. Saint-Amaux m'ont fait part d'une inquiétude. En droit commun, c'est le FSL qui les aide dans ce domaine, puisque les représentants d'EDF de GDF et des compagnies d'eau y siègent. Nous pouvons octroyer directement aux familles nécessiteuses des secours d'urgence. Toutefois, dans le contexte actuel et afin de s'assurer que toute famille yvelinoise en difficulté pourra prétendre à cet apport financier en cas de difficulté à assumer ses dépenses d'énergie, je propose le maintien de l'ancien dispositif pour les familles qui ne pourraient pas bénéficier d'accompagnement financier

au vu du règlement du FSL ou du règlement d'octroi des aides d'urgence. Les articles 22-1, 22-2, 22-3

Le second amendement concerne la carte de transport Améthyste. J'ai souhaité que les anciens combattants et leurs veuves soient traités de la même façon que les personnes âgées et les personnes handicapées. Je propose cependant par amendement que les anciens combattants mutilés ou blessés de guerre titulaires d'un titre de priorité ou d'invalidité puissent continuer à bénéficier de cette carte sans condition de ressources. Nous nous sommes aperçus qu'en fait beaucoup de ces cartes n'étaient pas utilisées.

J'ai pris l'engagement de renforcer, dès cette année 2010 l'aide apportée par le Conseil général aux associations d'anciens combattants, dont les subventions demeurent très modestes et n'ont pas été réévaluées depuis de très nombreuses années. Je sais que vous êtes conviés à leurs assemblées générales où cette préoccupation est relayée. Nous intégrerons cette mesure dans le budget pour 2011.

M. LEBRUN, *rapporteur* – Ce long rapport comporte énormément de mesures. Globalement, il s'agit d'actualiser notre règlement départemental d'aides sociales afin de l'adapter à des dispositions récentes et de revenir à plus d'équité en matière de plafonnement des aides en fonction des ressources des bénéficiaires. Ce règlement concerne à la fois l'APA, les personnes les plus démunies, l'aide aux transports et un ensemble de dispositifs qui s'adressent aux particuliers et aux mairies.

Ne pouvant énumérer tous les dispositifs, je souligne quelques grandes règles qui ont été mises en place. S'agissant de l'APA, nous voulons nous adapter à la loi et au fait que le traitement des dossiers dans le Département s'améliore ; de ce fait, l'effet rétroactif prévu en 2001 est supprimé. D'autre part le plafond de récupération d'un trop perçu est fixé à 3 % et non plus 10 %. En revanche, pour les aides à domicile, le forfait hygiène passe de 2,76 euros à 3,29 euros, tandis que l'aide au jardinage s'arrête.

S'agissant des aides aux personnes les plus démunies, l'allocation pour frais d'énergie est désormais placée sous conditions de ressources au sens où il faudra être non imposable et non plus ne pas payer d'impôt suite à un dégrèvement. Le président vient de proposer le maintien de cette aide, et nous verrons comment cela peut se faire en fonction de l'aide du FSL. Pour l'abonnement téléphonique, l'offre étant désormais large, nous plafonnons l'aie à 50 % de l'abonnement de référence qui est celui de France Télécom, soit 96 euros par an et par bénéficiaire. S'agissant des cartes de transport Améthyste et Rubis, un plafond de ressources est introduit et les personnes non imposables bénéficieront de l'aide du Département, avec l'amendement du Président. Nous souhaitons également moderniser nos procédures. Le Département accorde un forfait aux CCAS qui constituent les dossiers d'aide sociale. Cette aide sera maintenue pour les communes qui s'engagent à faire un effort de dématérialisation.

D'autres dispositifs non obligatoires sont maintenus et rencontrent un réel succès, comme l'aide aux personnes démunies pour cotiser auprès d'une mutuelle, avec une cotisation de 53 euros par mois au minimum. Les mesures concernant l'APA s'appliquent au 1^{er} janvier 2010, celles concernant les transports au 1^{er} juillet 2010 et les autres au 1^{er} janvier 2011.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité moins une abstention et la commission des Finances également.

M. WANE – Je me suis abstenu sur cette délibération en commission. Je suis favorable à l'utilisation du critère de revenu plutôt que de la non imposition pour l'attribution des aides aux frais d'énergie. Surtout, renvoyer cette aide au FSL ne me paraissait pas adapté, car cela ne couvrirait pas forcément le même public. Mais à la suite de l'amendement que vous avez présenté, je voterai la délibération.

L'amendement relatif à l'aide énergétique, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

L'amendement relatif aux cartes de transport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, ainsi amendées, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. VIGNIER – La lecture d'un document modifié est toujours complexe. Peut-on avoir la nouvelle version avec ces modifications, pour disposer d'un document de travail définitif ?

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. Ce document sera envoyé à chacun de vous. Mais nous ferons de même avec la modification de la politique contractuelle. J'ai décidé d'écrire à chaque maire pour lui envoyer un document simplifié. Il pourra aussi consulter le conseiller général, et pourra appeler un numéro spécial, le 01 39 07 80 78, pour être orienté vers le service départemental compétent.

Développement de la médiation familiale

M. WANE, *rapporteur* – La médiation familiale vise à accompagner les parents pour maintenir les liens familiaux et un environnement favorable à l'enfant. Il vous est proposé d'instituer, dans le cadre du protocole signé dans ce domaine avec d'autres acteurs, un comité départemental de coordination de la médiation familiale qui aura pour mission de recenser les besoins, de définir une offre départementale de médiation familiale et d'informer le public et les partenaires concernés.

La commission Emploi, Affaires Sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Cette action s'inscrit dans le cadre de l'aide à l'enfance qui est une mission régaliennne du Département.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aide à l'enfance - Recueil des informations préoccupantes

M. LEVEL, *rapporteur* – Le département des Yvelines s'est doté, en mai 2008, d'une cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des situations de danger ou de risques de danger pour l'enfant et l'adolescent, sous la dénomination de Cellule Centralisée des Informations Préoccupantes. Elle centralise ces informations afin de mieux repérer les situations qui nécessitent une intervention.

Le code de l'action sociale et des familles prévoit la conclusion d'un protocole entre le président du Conseil général, le représentant de l'Etat dans le département, les partenaires institutionnels concernés par la protection de l'enfance et le procureur de la République. C'est pourquoi, au regard des vingt mois d'activité de la CCIP, il semble opportun de recueillir ces pratiques, qui sont à la base de son fonctionnement, dans le protocole indiquant le contexte législatif, l'organisation départementale du recueil des informations préoccupantes, les modalités de traitement et de transmission des informations préoccupantes et l'évaluation du dispositif. L'équipe actuelle est composée de trois inspecteurs et trois assistants. Ils ont évalué 1198 situations qui ont conduit à 543 signalements au parquet.

La commission Emploi, Affaires Sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Accueil d'urgence des mineurs

M. LEVEL, *rapporteur* – Le code de l'action sociale et des familles prévoit un accueil d'une durée de 72 heures, lorsque les jeunes sont en situation de rupture relationnelle avec leurs parents ou en situation de fugue, de façon à ce qu'ils ne s'exposent pas à des dangers. La protection de l'enfance est une priorité départementale. Aussi, le 27 juillet 2007, le Foyer départemental de l'enfance Robert Carpentier, l'institution judiciaire, le groupement de gendarmerie des Yvelines, les partenaires associatifs ont conclu un protocole pour l'accueil des mineurs confiés par le parquet en dehors des heures ouvrables.

Les mineurs font l'objet d'une ordonnance de placement provisoire du Procureur de la République. L'accueil est de 48 heures et de 72 dans les cas d'un jour férié précédant ou suivant un week-end. Il fonctionne le soir après 18 heures, les fins de semaines et les jours fériés. Les établissements désignés par les associations signataires reçoivent les mineurs par un placement direct du parquet.

La restructuration des services départementaux d'action sociale nécessite une actualisation du protocole élaboré en 2007. C'est pourquoi il vous est proposé un nouveau protocole actant le retrait de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du dispositif ; le passage pour le service d'accueil de Bois d'Arcy d'une place garçon ou fille à une place garçon et une place fille de 15 à 18 ans ; l'ajout pour la Fondation Méquignon d'une troisième place de 3 mois à 18 ans ; l'ajout de trois places garçon ou fille 0-13 ans pour le Foyer Robert Carpentier en plus des deux places existantes.

La commission Emploi, Affaires Sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Classe intégrée du foyer Robert Carpentier

Mme LE SAINT, *rapporteur* – Il vous est proposé la signature d'une convention permettant l'accueil d'enfants confiés au foyer départemental Robert Carpentier dans la classe intégrée de l'école primaire les Condamines à Versailles. Seront accueillis dans cette classe un

maximum de 12 élèves inscrits par le foyer, dans des conditions précisées par cette convention signée pour une année scolaire renouvelable.

La commission Emploi, Affaires Sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je précise qu'un agent du foyer restera en classe avec ces enfants.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Festival animalier de Rambouillet

M. LE PRESIDENT – Mme Boutin m'a fait part de ses regrets de ne pouvoir être présente au moment de l'examen de cette délibération.

M. PLANCHENAU, *rapporteur* – Il vous est proposé de subventionner l'association du festival animalier international de Rambouillet pour l'organisation de la huitième conférence mondiale Mérinos à la bergerie nationale. Cette manifestation a lieu tous les quatre ans dans un pays différent et est jumelé avec le congrès international de l'industrie lainière, qui rassemble environ 500 congressistes. La subvention proposée est de 20 000 euros sur un budget de plus de 500 000 euros.

La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je remercie chacun d'entre vous pour le bon climat qui a régné dans ce débat sur un ordre du jour bien rempli.

La séance est levée à 13 heures 30.

Prochaine séance : vendredi 16 avril 2010 à 9 heures 30.

Le Secrétaire :
Ismaïla WANE.

Le Président :
Alain SCHMITZ.

**Communication des marchés notifiés entre le 1er février 2010 et le 23 mars 2010
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Montant exprimés en euros**

Politique sectorielle : MOYENS GENERAUX

| Code de la famille CMP | Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général) | Nombre de marchés | Montant total maximum des marchés en HT |
|-------------------------------|---|--------------------------|--|
| 00.25 | DBD - Espaces territoriaux | 1,00 | 884 660,11 |
| 2524 | Articles divers en plastique | 2,00 | 2 125,50 |
| 3019 | Machines, fournitures et équipement de bureau divers | 1,00 | 1 696 000,00 |
| 4544 | Travaux de peinture et de vitrerie | 1,00 | 2 991,50 |
| 6012 | Services de transport terrestre de marchandises | 1,00 | 5 972,00 |
| 7226 | Services relatifs aux logiciels | 2,00 | 63 538,21 |
| 7486 | Services d'organisation d'expositions, de foires et de congrès | 4,00 | 74 945,59 |
| 9262 | Services liés au sport | 1,00 | 1 300,00 |
| 3614 | Mobilier et équipements divers | 1,00 | 2 141,81 |
| 7421 | Services de conseils techniques | 1,00 | 5 950,00 |
| | | | |
| | Total | 15,00 | 2 739 624,72 |

Politique sectorielle : ENSEIGNEMENT

| Code de la famille CMP | Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général) | Nombre de marchés | Montant total maximum des marchés en HT |
|-------------------------------|---|--------------------------|--|
| 00.25 | DBD - Espaces territoriaux | 1,00 | 884 660,11 |
| 00.23 | DBD - Collèges | 17,00 | 594 580,93 |
| 7421 | Services de conseils techniques | 1,00 | 6 500,00 |
| 7431 | Services d'essais et d'analyses techniques | 2,00 | 15 036,00 |
| | | | |
| | Total | 21,00 | 1 500 777,04 |

Politique sectorielle : CULTURE, SPORTS, LOISIRS

| Code de la famille CMP | Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général) | Nombre de marchés | Montant total maximum des marchés en HT |
|------------------------|--|-------------------|---|
| 5034 | Services de réparation et d'entretien de matériel audiovisuel et d'optique | 1,00 | 4 572,00 |
| 9231 | Services de création et d'interprétation d'oeuvres artistiques et littéraires | 3,00 | 27 534,56 |
| 9234 | Services relatifs à la danse et aux divertissements | 1,00 | 90 000,00 |
| | | | |
| | Total | 5,00 | 122 106,56 |

Politique sectorielle : ACTION SOCIALE

| Code de la famille CMP | Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général) | Nombre de marchés | Montant total maximum des marchés en HT |
|------------------------|--|-------------------|---|
| 9262 | Services liés au sport | 9,00 | 24 810,00 |
| 9234 | Services relatifs à la danse et aux divertissements | 12,00 | 23 326,00 |
| | | | |
| | Total | 21,00 | 48 136,00 |

Politique sectorielle : RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

| Code de la famille CMP | Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général) | Nombre de marchés | Montant total maximum des marchés en HT |
|------------------------|--|-------------------|---|
| 00.01 | DRT - Travaux de voirie - PME | 1,00 | 66 554,00 |
| 00.08 | DRT - Travaux de voirie - Liaisons douces | 1,00 | 729 894,98 |
| 7423 | Services d'ingénierie | 5,00 | 3 846 153,80 |
| | | | |
| | Total | 7,00 | 4 642 602,78 |

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Contrats de prêts | 1 |
| Marchés à procédure adaptée..... | 2 |
| Adoption d'un compte-rendu analytique | 2 |
| Désignation des représentants au conseil d'administration de l'OPIEVOY | 2 |
| Budget primitif pour 2010 | 2 |
| Vote des taux d'imposition directe pour 2010 | 22 |
| Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines | 23 |
| Aide aux communes | 23 |
| Contrat eau | 27 |
| Contrat centre-ville des Mureaux | 28 |
| Centre d'incendie et de secours de Chanteloup-les-Vignes | 29 |
| Matériel et mobilier des collèges | 29 |
| Subventions d'investissement aux communes pour les écoles | 30 |
| Aide aux collèges pour les technologies de l'information | 30 |
| Prix international d'architecture durable | 30 |
| Logements pour le personnel à Elancourt..... | 31 |
| Logements pour le personnel à Versailles | 31 |
| Association des départements et régions cyclables..... | 31 |
| Programme de modernisation et d'équipement des routes départementales | 32 |
| Feux tricolores sur routes départementales..... | 34 |

| | |
|---|----|
| Indemnité d'assurance | 34 |
| Aide aux transports scolaires | 35 |
| Equipements sportifs communaux pour les collèges | 35 |
| Balades en Yvelines | 36 |
| Restauration du Potager du Roi | 37 |
| Crèche adaptée « les Bambins » de Trappes..... | 37 |
| Règlement départemental d'aides sociales | 37 |
| Développement de la médiation familiale | 39 |
| Aide à l'enfance – Recueil des informations préoccupantes..... | 39 |
| Accueil d'urgence des mineurs..... | 40 |
| Classe intégrée du foyer Robert Carpentier | 41 |
| Festival animalier de Rambouillet | 41 |
| Tableau. Communication des Marchés signés entre le 1 ^{er} février 2010 et le 23 mars 2010..... | 42 |